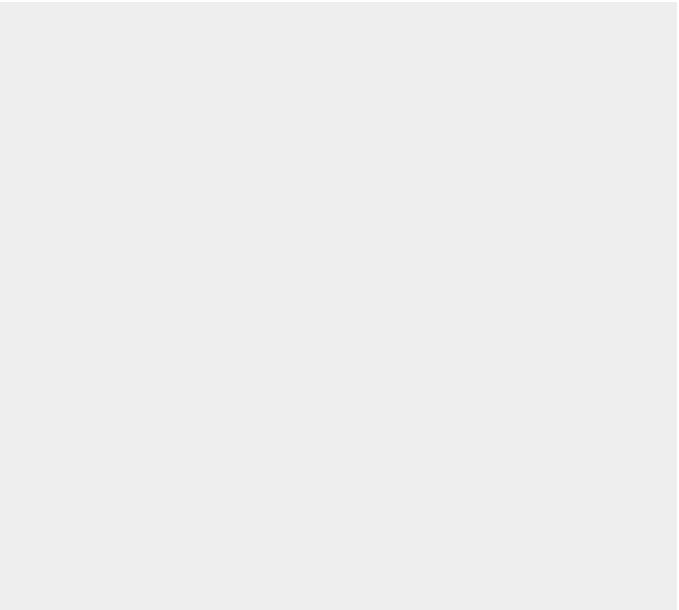




725 Boulevard Robert Barrier  
73100 Aix les Bains

[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)



## Assemblée Générale 2020

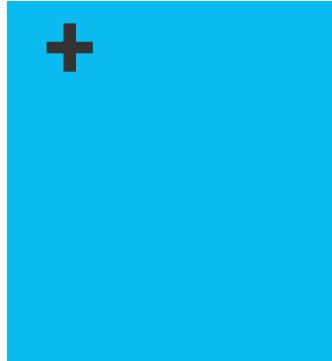
Samedi 13 mars 2021, 8h45h à 13h en visio conférence

Documents préparatoires

# SOMMAIRE

- Procès-verbal Assemblée Générale 2019
- Rapport Moral
- Les Bilans
  - ✓ Commission CRA
  - ✓ Commission Communication
  - ✓ Commission Sport Santé
  - ✓ Bilan d'activité : ETR
  - ✓ Bilan d'activité : Structurer le développement de la Voile
  - ✓ Commission Sportive
  - ✓ Commission Formation
- Rapport Financier
- Bilan de l'expert-comptable

725, Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)



# PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019



725 Boulevard Barrier  
73 100 Aix les Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)

## Compte-rendu

# ASSEMBLEE GENERALE

**05 juin 2020 – En visio conférence**

Les membres de la ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes se sont réunis pour l'assemblée générale 2019 en visio-conférence.

L'assemblée générale a été convoquée le 05 juin à 19h00 (information du 25 juin 2020).

La visio-conférence est ouverte à partir de 18h afin de laisser l'ensemble des délégués se connecter.

La Ligue a pris un service de vote à distance : QuizzBox. Chaque délégué déclaré a reçu ses codes d'accès pour procéder aux différents votes.

Un test est fait en début d'assemblée afin que chaque délégué soit opérationnel.

### MEMBRES PRESENTS

30 clubs étaient présents ou représentés (sur un total de 60). 59 votants étaient présents ou représentés (sur un total de 115).

Sont excusés : la DRDJSCS et la Région.

## DOCUMENTS SOUMIS AUX MEMBRES

Les documents et rapports suivants ont été soumis aux membres de l'association en vue de la présente assemblée :

- Compte-rendu de l'assemblée générale 2018
- Rapport moral de la présidente
- Bilan d'activité 2019
- Rapport de l'expert-comptable – Cabinet Denis Schryve
- Rapport financier 2019
- Budget prévisionnel 2020 et Taux de remboursement 2020

La présentation projetée le jour de l'AG est annexée au présent compte-rendu.

## ORDRE DU JOUR

L'assemblée générale est ouverte à 19h30 en présence de Sylvie Harlé, secrétaire générale de la fédération française de voile, Marie-Pierre Chauray Vice-Présidente du département ESE de la fédération française de voile, Serge Labaune, 1<sup>er</sup> Vice-Président du comité régional olympique, Vincent Jay Responsable des Partenariats sportifs BPAURA.

L'assemblée se réunit tardivement au vu du contexte sanitaire. Le budget prévisionnel a dû être revu, les débats porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Compte-rendu de l'assemblée générale 2018
- Rapport moral de la présidente
- Bilan d'activité 2019
- Rapport de l'expert-comptable – Cabinet Denis Schryve
- Rapport financier 2019 : vote et quitus
- Conseil d'administration : Poste à pourvoir, Election sur appel à candidature
- Représentants à l'AG de la FFV : Election sur appel à candidature
- Les orientations 2020
- Budget prévisionnel 2020 et Taux de remboursement 2020
- Questions écrites

## COMPTE RENDU 2018

Le compte-rendu a été transmis avec les documents préparatoires.

**Le compte-rendu de l'assemblée générale 2018 est adopté avec 8 abstentions sur 56 votants**

## RAPPORT MORAL

---

Anne Dos Santos, présidente de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble du rapport est disponible sur le site internet à la page de l'événement.

La présidente fait état d'une année 2019 très dynamique et faite d'opportunité réussie. L'ensemble des actions prévues ont été réalisées.

Elle fait part d'un bémol concernant la gouvernance sur un territoire aussi grand. Un travail sera à faire sur ce point en 2020. Cependant, la crise sanitaire de ce 1<sup>er</sup> semestre 2020 a modifié notre façon de travailler. Les échanges au sein de la ligue et vers les clubs/CDV ont été faits par Visio, ce qui a réduit les distances.

Un virage est à prendre afin de savoir où chacun se situe dans l'écosystème de la voile, que ce soit les clubs, les CDV ou même la ligue. L'activité sportive se fait dans les clubs, les CDV et la ligue sont présents pour soutenir et mettre en œuvre des projets transversaux qui doivent bénéficier à une majorité de clubs.

2020 est aussi l'année d'un changement de gouvernance du sport en France. Avec la création de l'ANS (agence national du sport), les modalités de financement vont changer. Les clubs vont devoir se positionner dès 2020 et plus fortement en 2021.

Il devient nécessaire de travailler ensemble pour ancrer dans notre ADN sportif une responsabilité sociale, sociétale, environnementale et collective.

## BILAN D'ACTIVITE 2019

---

Se reporter au document de synthèse en annexe.

Les points marquants du bilan d'activités sont :

- Projet animation sportive
  - Structurer ou développer une offre de proximité
  - Fidéliser
  - Organiser les passerelles
  - Former
  - Développer la pratique féminine
- BPJEPS
  - Reprise de la formation BPJEPS avec le CDV74 suite au désistement de l'OF
  - Habilitation de la ligue mise à jour
  - Lancement de la session 2019-2020
  - Septembre : 11 stagiaires entrent en formation
- Sport santé
  - Session SSBE niveau 1 en juin, avec 8 stagiaires de 6 clubs pilotes

## BILAN FINANCIER 2019

---

Le compte-rendu émis par l'expert-comptable est lu par Bernard Montmasson, trésorier de la ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes (en annexe).

Le budget réalisé est supérieur au budget prévisionnel cela s'explique par :

- Le déménagement du siège,
- L'achat d'un véhicule et la location d'un véhicule de fonction,
- La formation BPJEPS non prévue au prévisionnel,
- Les actions du volet Sportif avec une augmentation du budget prévisionnel (Mission de Nicolas Choulet sur l'animation sportive).

Le résultat 2019 est de 8 829€

### Interventions :

Claude-Emile Bétant, délégué du CV EVIAN demande quelle somme est versée à la Ligue par la FFV sur les licences annuelles.

Bernard Montmasson précise que la Ligue touche 26,5 % du coût de la licence hors assurance, pour 2019 cela représente 46 455€.

**Le bilan financier 2019 est adopté avec 10 abstentions, 3 contre sur 57 votants.**

## ÉLECTION POSTES A POURVOIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Le CA est constitué à ce jour de 26 membres sur 35 postes disponibles.

Il reste à pourvoir 9 postes.

**Aucune candidature n'a été reçue.**

## ÉLECTION DES REPRESENTANT DE LA LIGUE A L'AG DE LA FFVOILE

---

La ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes dispose de 8 voix pour les associations locales et 1 voix pour les établissements à l'assemblée générale de la fédération française de voile.

Un appel à candidature a été lancé en amont de l'assemblée générale, avec les documents de convocation.

10 candidats ont envoyé leur candidature pour le collège des associations:

Astol Alexis / Représentants d'associations locales

Astol luc / Représentants d'associations locales

Chollat-Namy Didier / Représentants d'associations locales

Fabre Laurent / Représentants d'associations locales

Labaune Serge / Représentants d'associations locales  
Montmasson Bernard / Représentants d'associations locales  
Perron Carole / Représentants d'associations locales  
Picard Patrick / Représentants d'associations locales  
Pierre Christian : Représentants d'associations locales  
Serve Eliane / Représentants d'associations locales

Aucune candidature n'a été reçue pour le collège des établissements.

Le vote se fait à bulletin secret via le système Quizzbox.

**Les candidats élus sont :**

- Labaune Serge
- Chollat-Namy Didier
- Fabre Laurent
- Montmasson Bernard
- Perron Carole
- Picard Patrick
- Serve Eliane
- Pierre Christian

## **ORIENTATIONS, BUDGET PRÉVISIONNEL ET TAUX DE REMBOURSEMENT 2020**

Les orientations 2020 sont présentées à l'assemblée. Se reporter au document en annexe.

**Les points marquants sont :**

- Challenge des clubs par équipe de 6 les 12-13 septembre 2020 à Cholonge (38)
- Formations :
  - 1<sup>ère</sup> session de formation entraîneur régional
  - Mise en place de centre d'évaluation niveau 4 et 5 FFVoile sur le territoire
  - Mise en place de modalité d'accompagnement financier pour les bénévoles qui effectuent des formations qualifiantes et diplômantes
  - Mise en place de formation bénévole par territoire : accompagner, sécuriser, animer

**Interventions**

- Le délégué du club Voile Auvergne demande quelles sont les aides sur la formation évaluateurs niveau 4 habitable pour un public bénévole. Une demande d'aide avait été transmise à la ligue il y a 1 an pour le financement de la location du bateau (1 500 €). La présidente précise qu'un conseil d'administration aura lieu fin juin sur le secteur Formation. Le sujet des formations pour les bénévoles est un sujet compliqué car nous ne savons pas comment la gérer et avec quel financement.

Un soutien financier a été apporté au comité technique Auvergne pour la formation CQPiv.

La structuration des formations évaluateur niveau 4-5 est en réflexion. Jérôme Peter a fait plusieurs propositions entre attente d'une décision politique.

Le soutien financier de la ligue aux actions des clubs doit être transversale et équitable pour l'ensemble des clubs concernés par la même problématique.

La parole est donnée à Jérôme Peter et Fabrice Schelsohn qui confirment que, comme l'a indiqué Anne, le sujet est en cours de discussion et de finalisation.

Le secteur formation monte en puissance mais tout ne peut être en place de suite.

- Sport Santé
  - 2<sup>nde</sup> session niveau 1 : 9-10 mars 2020, 3 stagiaires
  - 1<sup>ère</sup> session niveau 2 : 10-13 mars 2020, 8 stagiaires
  - formation par des médecins sur des sujets spécifiques, interviendront bénévolement à l'automne

### Interventions

- Claude-Emile Bétant, délégué du CV Evian demande quelle est notre lisibilité par rapport à nos praticiens généraliste ?

Martine Pagès, élue en charge de la commission Sport Santé Bien-Être, indique que la lisibilité auprès des médecins intervient lorsque le club s'inscrit sur la plateforme médico-sport de la région Auvergne-Rhône-Alpes, site accessible à tous les médecins. Pour 2020, cela va démarrer doucement. Pour 2021, il va falloir faire une communication importante. Plusieurs actions sont d'ores et déjà prévues pour les mois à venir.

Carole Perron, élue de la commission Sport Santé Bien-Être, complète en précisant que le projet est en cours d'élaboration, nous ne sommes pas prêts à accueillir ce public. Il est nécessaire de définir les pathologies que l'on veut/peut accepter et élaborer des programmes adaptés.

## 2 actions sont présentées hors budget

- Aide à la structuration du sportif par bassin de pratique en créant des flottes homogènes pour faciliter la pratique par bassin en soutien de la pratique sportive en accompagnant les démarches coopératives et pour faciliter les programmes d'entraînement de l'équipe régionale.

Cette action serait financée par un emprunt de 150 000€ (+ coût de l'emprunt).

Le bilan du schéma de cohérence 2012-2020 sera finalisé cette année. On peut d'ores et déjà observer que malgré cette subvention exceptionnelle (400 000 €) de la Région, l'érosion de la dynamique sportive s'est poursuivie ? Il faudra en tirer les leçons.

- Participation d'un équipage AURA au tour de France à la Voile : report de l'échéance à l'édition 2022, au vu du contexte sanitaire.
  - 2020 : Cadrage du projet
  - 2021 : Financement, choix équipage et préparation
  - 2022 : Participation
  - budget minimal de 50 000€ à 60 000€ financé essentiellement par du partenariat /sponsoring pour un équipage bénévole.

Le budget prévisionnel présenté au CA de février a été revu. Il était initialement équilibré à 418 059€

La ligue a souhaité conserver la dynamique et les ambitions engagées malgré une forte baisse des produits liés aux licences.

La cotisation club 2020 est exceptionnellement exonérée pour cette année. Même si le geste peut paraître minime pour le club, cela représente plus de 12 000€ pour le budget de la ligue.

Les produits liés aux licences ont été révisés à la baisse avec des hypothèses plutôt sécuritaires (licences : 65% valeur 2019 et PVR : 30% valeur 2019)

Le CA va s'attacher à faire un suivi plus précis du budget, le CID, lancé habituellement en juin, est reporté en septembre et sera lancé en fonction du budget.

### Cela conduit à la présentation d'un budget avec 359 127€ de charges et 326 363€ de produits.

#### Interventions :

- Claude-Emile Bétant (CV Evian) : La FFV demande un effort à nos adhérents mais en échange on ne leur donne pas beaucoup de perspectives de retour (réduction sur la licence 2021 par exemple).  
La présidente précise qu'un club associatif n'est pas un prestataire de service. On adhère volontairement à un club pour ses valeurs, pour pratiquer une activité en commun.  
Sylvie Harlé indique que cette question a été posée à l'ensemble du monde sportif. La réponse évoquée par Anne sur l'adhésion volontaire est validée par le CNOSF. On adhère librement à un club, le montant de l'adhésion ne donne pas droit à une prestation. En assemblée générale on exerce des droits qui sont associés au fait d'être licencié. Aujourd'hui, nous exerçons notre droit à s'exprimer en qualité de licencié sur ce que l'on veut que devienne la pratique de la voile. Si on commence à réduire les licences, que fait-on de ces droits ?
- Sylvain Jaiillet, délégué du CNVA, souhaite partager 3 remarques sur le budget prévisionnel.
  - 1<sup>ère</sup> remarque : vous avez envisagé une baisse de 12,5 % sur le secteur sportif alors que la saison sportive va être amputée de moitié. La baisse était-elle bien étudiée ? Est-ce dû à un budget fonctionnement sur le secteur sportif qui est important et non compressible ?  
La présidente souligne que l'indemnisation des entraîneurs a été revue à la hausse exceptionnellement cette année pour tenir compte du contexte et ne pas pénaliser les ressources des clubs. Elle passe à 200 €/j au lieu de 150€ ce qui explique que

la baisse du budget sportif n'est pas proportionnelle à la réduction du nombre d'événements.

Franck Pernet, vice-président au sport et Cyril Fourier, CTS complètent en précisant que des actions sont prévues cet été (stages pour les sportifs de la région), les actions de l'automne sont maintenues voir intensifiées par rapport aux championnats de France d'été reportés.

- 2<sup>ème</sup> remarque: concernant le projet aide à la structuration du sportif avec un emprunt de 150 000€. La ligue ayant une trésorerie suffisante, pourquoi faire le choix d'un emprunt ?

La présidente répond que compte-tenu des taux bancaires actuels, il est plus intéressant d'emprunter que de d'entamer les fonds propres de la ligue. Aujourd'hui, la trésorerie de la ligue permet une année de fonctionnement.

- 3<sup>ème</sup> remarque: vous présentez un projet 2020 alors que les clubs sont en difficulté suite aux impacts du confinement (arrêt des activités). Avec l'impossibilité de reprendre les activités scolaires et une activité estivale des plus incertaine, il semble que la ligue devrait prendre la mesure des difficultés des clubs ayant des salariés et mettre en place une aide exceptionnelle.

La présidente souligne que l'ensemble des élus, et techniciens ont été en contact avec les clubs qui se sont fait connaître et ont manifesté des difficultés. Ces clubs sont accompagnés et informés de toutes les mesures possibles à mettre en place.

Un effort est fait sur la cotisation club (exonérée), le cofinancement de masque, la centralisation d'achat de produit désinfectant, la hausse de l'indemnisation des entraîneurs et des formateurs sur les actions régionales pour soutenir les clubs qui mettent à disposition des salariés.

Le choix a été fait de maintenir les actions et de faire un effort financier pour soutenir les clubs.

- Jean-François Vuillat, délégué du CYVGL demande que fait la ligue pour les licenciés qui pratiquent en loisir et comment cela se traduit.

Franck Pernet précise que c'est, justement, le lancement de l'animation sportive fait par Nicolas Choulet qui permet de répondre à ce volet. L'année 2019 a permis de sonder les clubs. En 2020, l'action a été stoppée sur ce 1<sup>er</sup> semestre, compte-tenu du contexte sanitaire. Il va falloir revoir un calendrier pour l'accompagnement de cette filière qui doit se développer. Elle sera effective en 2021.

La présentation du projet lors de la journée des clubs a détaillé l'action qui se base sur deux filières sportive (performance et animation). La filière animation sportive porte sur un développement par territoire, basée sur les challenges existants (critériums départementaux). La proposition est de trouver un autre format de régate adapté à ce public et donc de travailler sur un format flotte collective pour faciliter les déplacements.

Un réseau d'animateur de club est en développement.

- Daniel Coetsier, délégué du CN Lanfonnet : Est-il possible que les clubs aient un retour financier sur les licences délivrées ?

La présidente indique que pour d'autres sports, le produit de la licence est répartie du niveau national au niveau club.

Marie-Pierre Chauray précise que la FFV pense depuis un certain temps aux moyens de rémunérer la force de vente, soit les clubs. Cependant la FFV n'a pas les moyens d'autres sports et d'autres fédérations. Il est vrai que l'effort doit être collectif pour sortir de cette crise.

- Claude Guiton délégué de l'UNCA demande si la FFV envisage de faire le même geste symbolique que la ligue et le CDV avec une exonération de la cotisation fédérale pour 2020.

Sylvie Harlé répond que la 1<sup>ère</sup> étape a été de mettre en sécurité le personnel de la FFV et la 2<sup>nde</sup> étape a été de se préoccuper du devenir des clubs. Une enquête a permis de connaître la trésorerie des clubs à court et moyen terme. Des mécanismes de report des prélèvements des licences délivrées ont été mis en place pour faciliter la trésorerie des clubs. Un conseil d'administration et l'assemblée générale de la FFV est à venir. Il devrait valider le maintien des tarifs licences ou cotisations.

- Délégué de Voile Auvergne demande quel type de matériel sera investi sur le projet structuration du sportif par bassin. Il fait remarquer également que si un équipage AURA participe au Tour de France à la Voile, la Région doit financer ce projet.

La présidente indique que le type de matériel n'est pas défini à ce jour. Le travail est à finaliser en commission sportive. Chaque club est invité à participer.

Pour l'équipage AURA, ce projet sera validé uniquement s'il est financé à plus de 80% par du partenariat/sponsoring. Et évidemment le projet sera discuté avec la Région.

- Frédéric Bouteville, délégué du CN Sciez demande pourquoi les licences temporaires ont augmenté de 200% en 10 ans. Le club prend à sa charge 50 % de la licence tempo pour faire découvrir l'activité voile (régate de club).

Marie-Pierre Chauray indique qu'effectivement le tarif a bien évolué. Elle demande si ces licences sont bien appropriées à la découverte de l'activité. Elle annonce le lancement ce mois-ci du Pass'Voile, au tarif de 4 € qui peut être utilisé à la journée pour une activité découverte.

Sylvie Harlé complète qu'il est nécessaire de repenser l'ensemble des titres, pour cela il faut connaître notre besoin.

Les taux de remboursement pour 2020 sont présentés ; ils sont inchangés par rapport à 2020, sauf 2 points qui sont détaillés devant l'assemblée :

- La cotisation club est annulée pour 2020,
- Le coût d'une mise à disposition d'un entraîneur sera de 200 € à partir de l'été pour soutenir les clubs mettant à disposition un salarié sur les actions régionales.

**Le budget prévisionnel 2020 et le taux de remboursement sont adoptés avec 15 voix contre, 12 abstentions sur 56 votants.**

## QUESTIONS ECRITES

Aucune question n'est parvenue à la ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes.

## CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Mot de la fin par nos partenaires :

**Vincent Jay pour la BPAURA** a un problème de connexion et remercie par sms tous les participants.

**Serge Labaune Vice-Président du CROS** adresse ses félicitations à tout le monde pour la gestion de la crise. Il rappelle la position du CNOSF par rapport aux licences/adhésions. Il faut le voir comme un soutien au club. Il faut garder confiance et en étant solidaire nous passerons ce cap difficile.

**Sylvie Harlé, secrétaire générale de la fédération française de voile** remercie tous les participants. Depuis le 17 mars, la FFvoile a dû sécuriser (mettre les personnes à l'abri, en télétravail), se préoccuper des questions économiques des clubs, et enfin remettre l'activité en route.

Le plus dur est passé, aujourd'hui on se concentre pour vous accompagner du mieux que l'on pourra. Comme Anne, elle voit dans les contraintes des opportunités. Beaucoup d'énergies se sont découvertes, et elle espère que tous verront ces fruits afin que le monde de la voile reste en bonne santé.

**Marie-Pierre Chauray Vice-Présidente du département ESE de la fédération française de voile** remercie d'avoir été invitée pour participer aux travaux de cette assemblée générale rondement menés. Elle remercie Martine Pagès pour tout le travail fait en AURA sur le Sport Santé Bien-Être qui sert d'expérimentation à la FFVoile.

Sur la formation des bénévoles, le problème est le financement. Quelques pistes apparaissent avec les réformes des formations professionnelles, le compte engagement citoyen, et avec l'AFDAS. L'importance des formations bénévoles qui permet à nos clubs de fonctionner est connue. Un gros travail est à faire sur la formation, notamment dans le cadre de la réforme. Des propositions ont été faites en conseil des ligues ; la réflexion est à mener dans les régions. La FFV peut se positionner en tant qu'organisme de formation afin de donner des moyens administratifs. Le label qualité va être difficile à obtenir. L'échéance est repoussée à janvier 2022.

**La Présidente remercie tous les participants, au plaisir de vous revoir autour d'un plan d'eau. On reste en contact avec les clubs, n'hésitez pas à revenir vers nous.**

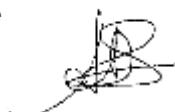
L'assemblée générale est close à 22h.

Procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Aix les Bains, le 20/07/2020

Anne DOS SANTOS

Présidente



Patrick PICARD

Secrétaire général





725 boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr

# RAPPORT MORAL

## 13 mars 2021 – Aix-les-Bains

### 2020,

### La crise sanitaire... un révélateur de la solidité des organisations...

2020, la clôture d'une mandature dans un contexte très particulier ... Nous avons tous vécu le confinement, déconfinement, reprise des activités, reconfinement partiel ... avec un seul mot d'ordre : notre capacité à nous adapter à des perturbations extérieures à nos fonctionnements habituels.

Un printemps chahuté, un été florissant et un automne déroutant.

Les actions prévues sur l'année ont été vues, revues, réorganisées, transformées, reportées, annulées ...

C'est dans ce contexte que la ligue :

- a œuvré pour transmettre dès le mois de mars, les informations gouvernementales, aides aux structures, protocoles sanitaires au travers d'une page dédiée sur notre site internet et dans nos newsletters.
- a imaginé des aides structurelles aux clubs, telles que :
  - o l'annulation des cotisations clubs ;
  - o le co-financement d'achats de masques avec une commande groupée ;
  - o une commande groupée de produits de désinfection ;
  - o la création de deux groupes de travail collectif, le premier sur le protocole sanitaire pour l'ouverture des clubs et le second sur un recueil d'ateliers à terre permettant d'amener la voile à l'école ou dans les ateliers périscolaires dans le cadre du dispositif 2S2C ;
  - o l'augmentation des indemnités des professionnels œuvrant pour les actions collectives (entraîneurs régionaux référents, formateurs du BPJEPS) ;

- a accompagné les clubs à leur demande ;
- a mené des actions pendant la période du premier confinement pour maintenir le lien, parmi lesquelles la régate régionale virtuelle sur proposition d'Hugo Porret qui a pris en charge avec un collectif régional l'organisation de cet événement qui fut une réelle réussite dans une bonne ambiance. Je citerai ici également le challenge Vendée Globe virtuel lancé par notre partenaire la banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes en association avec la ligue.

Au-delà de ces actions contextuelles, nous avons dû revoir de manière accélérée nos pratiques organisationnelles. L'équipe de la ligue a su rester réactive pour s'adapter au mieux et garder le cap sans visibilité tout au long de l'année, et ce bien que plusieurs de ses élus aient été mobilisés par ailleurs dans la gestion de leurs propres activités professionnelles ; les informations des uns bénéficiant aux autres !

Les réunions en visio sont devenues la norme ; un changement sans difficultés puisque la ligue s'était équipée pour faciliter les échanges au sein de son conseil d'administration à la suite de la fusion des ligues ... Les formations se sont faites, au moins en partie, à distance.

Nous avons tous été contraints de sortir de notre zone de confort, rompre avec nos habitudes, nos réflexes routiniers, nos rôles respectifs et nos comportements coutumiers. Les structures d'organisation hiérarchiques verticales ont cédé la place à des structures horizontales en insistant sur l'échange, le partage et les nouvelles formes de solidarité interpersonnelles. De nouvelles pratiques sont apparues, dont certaines resteront ancrées dans nos modes de fonctionnement tant elles ont démontré leur efficacité !

La crise sanitaire a appelé à trouver d'autres moyens pour faire exister et assurer la cohésion de groupe, organiser l'intelligence collective dans un monde où le travail à distance a été structurellement plus important sur une grande partie de l'année. La digitalisation (ou transition numérique) devient un enjeu incontournable et la communication dématérialisée a pris une dimension plus importante (ou trop importante ?) avec des moyens limités.

Mais la crise a également revalorisé le rôle de la proximité et nous a engagé à une plus grande humanisation dans notre gestion, avec de nouvelles formes d'organisation du travail, points que les clubs se sont appropriés pour la saison estivale avec une belle réussite.

Les questions d'identité, de mission, du « qu'est-ce que nous faisons ensemble ? » se poseront avec encore plus d'acuité demain ...

Les clubs de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont encore une fois démontré les preuves de leur dynamisme et de leur solidarité en répondant à l'ensemble de ces enjeux. Et c'est collectivement que nous avons mieux résisté à la crise que la moyenne des clubs fédérés ! Bravo à tous pour votre investissement et pour faire vivre concrètement les valeurs que nous portons.

## 2017... 2020,

### Quel chemin parcouru ?

L'heure du bilan 2017-2020 a sonné, et exige une analyse sincère et lucide. En 2016, un symposium avait été organisé afin de définir les contours du projet de ligue. Ce projet a servi de feuille de route tout au long de la mandature. Pour autant l'équipe de la ligue est restée attentive aux besoins et opportunités qui se sont présentées.

La mandature a connu deux présidents, Bernard Blanc en 2017-2018 et moi-même à partir de novembre 2018.

## Les réussites ... forcément collectives !

Au regard des chiffres clés de la région, on peut noter plusieurs évolutions positives sur le territoire auvergnat-rhônalpin au cours de ces 4 dernières années :

- un solde positif du nombre de clubs affiliés sur la période ;
- un dynamisme des clubs dans le développement de la pratique encadrée / surveillée ;
- une progression de la professionnalisation des clubs (la moitié des clubs concernés en 2020) et par corolaire du poids de l'emploi (environ 10 ETP supplémentaires pour se situer juste sous la barre des 100 ETP, si l'on occulte l'année 2020) ;
- une légère augmentation de la représentation féminine ;
- une progression de la pratique sportive compétitive de certains clubs ;
- 4 clubs classés en D1 sur la mandature : CNV Aix-les-Bains en dériveur, CV Sevrier en catamaran, SRV Annecy en quillard de sport et ASPPT Meyzieu-Décines, puis WW Meyzieu en windsurf.

Et parmi les autres réussites...

- une activité handivoile dynamique (formation, sport & développement) avec notamment deux centres cécivoile (CYVGL et BNSciez) reconnus par la fédération ;
- une communication différente avec la transformation de la soirée des Champions en Soirée 100% Clubs, la rencontre des clubs, un nouveau site web, des newsletters, l'animation des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram) ;
- l'édition d'un guide des bonnes pratiques et d'un travail de synthèse sur le public 15-30 ans ;
- le lancement du concours d'incitation au développement ;
- un excellent relationnel avec les partenaires institutionnels et privés régionaux, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CROS, le CDOS Savoie, la Direction régionale Jeunesse et sport et cohésion sociale, et la banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes. Qu'ils soient tous ici remercié pour leur soutien indéfectible.

Une réorganisation profonde et une restructuration du fonctionnement interne de la ligue a été le fruit d'un travail mené sur le long terme. Le travail de renforcement de l'équipe (2,5 ETP en 2017) a débuté dès le début de la mandature avec des entrées et des sorties pour arriver en 2020 à 3,75 ETP et un recrutement lancé en fin d'année, ce qui amène pour 2021 à 4,25 ETP.

Amélie Duchamp a collaboré sur un poste de chargée de communication pendant un peu plus d'une année (décembre 2017-mai 2019).

En 2019, le CDV 74 a mis à disposition Jérôme PETER pour un travail de structuration de la formation, j'y reviendrais plus tard dans le détail. La convention courrait sur deux ans, jusque fin 2020, à hauteur d'un quart temps.

2020 a vu les départs de Virginie Terrasson, secrétaire de la ligue, et Cyril Fourier, CTS, tous deux souhaitant donner une autre orientation à leur activité professionnelle. Nous les remercions de



leur investissement à la ligue et leur souhaitons un épanouissement professionnel et personnel dans le chemin qu'ils ont pris.

2020 a donc été une année intense en termes de recrutement ...

- Yannick Grelin dans le cadre d'un service civique avec le CDOS Savoie, puis d'un contrat d'apprentissage sur les actions de communication ;
- Leslie Tranchant en remplacement de Virginie ; Leslie apporte également dans ses bagages une forte expérience en communication & événementiel ;
- Enfin, Nicolas Choulet en remplacement de Cyril ; il a pris ses fonctions en février dernier.

Nous disposons à ce jour d'une équipe rajeunie, dynamique, hyper motivée, autour de Pierre Mantilleri qui coordonne tout ce petit monde au quotidien.

L'opportunité a été saisie en 2019 de déplacer le siège de la ligue sur la commune d'Aix-les-Bains dans des locaux plus accueillants et offrant un meilleur cadre de travail.

Le pilotage de la ligue s'est progressivement transformé pour passer en mode projet, avec encore une marge de progression mais le virage est amorcé. Ce pilotage s'est accompagné d'un suivi du budget réalisé / engagé plus efficient.

Les réunions du bureau sont devenues bimensuelles afin d'être plus réactifs dans les décisions et de mieux s'adapter aux contraintes professionnelles des élus - et à leur besoin de sommeil la veille des jours d'école ;-)

La restructuration de la ligue se poursuit, puisque c'est un travail sur un temps long, par l'accompagnement du DLA régional qui a été initié en 2020 et est toujours en cours ; le groupe de travail régional bénéficiant de l'expertise de Ludovic Mariette de la société Sport-Value. Cet accompagnement vise à définir les leviers à actionner pour « mieux travailler ensemble en réseau ».

Parmi les projets lancés sur la mandature, je voudrais en souligner deux qui se démarquent par leur approche structurante.

### La formation

Fin 2018, Jérôme Peter, a soumis une proposition de structuration de la formation répondant à un besoin ressenti sur le terrain. La formation étant l'un des 4 axes du projet régional sur la mandature, nous avons confié à Jérôme dès 2019 la mission de mise en œuvre de ses propositions.

Le travail mené par Jérôme a permis d'aboutir à la structuration et clarification des rôles de chacun pour la mise en place des formations fédérales CQP IV, formateur et évaluateur.

En parallèle une formation entraîneur régional a été lancée, quelque peu chamboulée dans son déroulé par la survenue intempestive de la pandémie mondiale. Les actions de mise en pratique n'ayant pu être réalisées jusqu'alors avec l'arrêt ou tout du moins le fort ralentissement des compétitions.

Toujours en 2019, le partenaire du CDV74 pour la formation BPJEPS a souhaité se retirer du projet. A la demande du CDV 74, la ligue a repris le portage du projet et a, à nouveau, obtenu son statut d'organisme de formation. La formation BPJEPS a donc pu être lancée en septembre 2019 avec une promotion de 11 stagiaires qui ont tous obtenu leur diplôme en 2020.

**Cette réussite traduit concrètement l'importance du travail collaboratif des structures déconcentrées au service des clubs !**



### Le sport-santé médico-sport

En 2019, sous l'impulsion de Martine Pagès, la ligue a lancé le développement du sport-santé médico-sport avec 6 clubs pilotes (CV Evian, SEGAPAL, ASPTT Meyzieu-Décines, SRV Annecy, UNC Annecy-le-Vieux, CNV Aix-les-Bains) et 8 coachs sport santé formés E3S 1<sup>er</sup> niveau.

Le développement du projet s'est poursuivi en 2020, avec la formation de 7 coachs au 2<sup>ème</sup> niveau (cancer, diabète et obésité). Deux nouveaux clubs (WWMeyzieu et YCGrenoble Charavine) ont rejoint le dispositif avec la formation de 3 coachs supplémentaires au 1<sup>er</sup> et 4 pour le 2<sup>ème</sup> niveau. Nous avons donc à ce jour 11 coachs sport-santé médico-sport formés 2<sup>ème</sup> niveau E3S.

Le projet a reçu l'adhésion des médecins présents à la soirée d'information du 16 septembre 2020 dans les locaux du CNV Aix-les-Bains.

Les échanges avec la fédération, qui a pris une autre voie de développement incompatible avec les exigences de notre ARS, n'ont pas abouti à une reconnaissance de notre ligue en qualité de pilote sur le sujet. Nous ne pouvons que le regretter pour le partage de notre expertise à l'ensemble des clubs fédérés ...

Pour autant, la ligue poursuit son travail en collaboration avec les médecins, et notamment Jérôme Tonetti et Eric Seigneuret qui soutiennent activement notre démarche.

Cette réussite démontre la capacité de la ligue à innover.

### **Les échecs & les regrets...**

Le lancement d'une **école de voile itinérante régionale** sur le modèle de l'EVI du CDV74, expérience réussie depuis plus de 15 ans, n'a pu voir le jour alors même que les acteurs institutionnels étaient favorables au développement d'un tel projet.

L'**accompagnement des sportifs de haut-niveau** s'est avéré hors de portée des actions conjointes des clubs, CDV-CTV et ligue en raison des sommes financières engagées. Ces transferts mettent certains clubs en difficultés, des subventions étant assujetties à leurs résultats sportifs. La problématique des transferts des SHN vers d'autres ligues a été remontée à la FFV en 2018. Les échanges laissent un goût amer d'inachevé ...

Plus largement, ce point pose la question des moyens du territoire pour l'accompagnement de ces jeunes vers le haut-niveau et les limites de nos missions. La région Auvergne-Rhône-Alpes est sans conteste un territoire de formation de qualité de la pratique de la voile, ce qui permet l'émergence de talents. Jusqu'où nos actions collectives doivent-elle porter ? Le débat reste ouvert, sans aucune polémique ...

### **Les inquiétudes ...**

La première d'entre-elle, bien que généralisée sur tous les territoires, est sans aucun doute **la baisse globale de la pratique compétitive sportive** avec une inflexion nette en 2019. Si le développement des écoles françaises de voile permet un autofinancement des clubs, il apparaît cependant indispensable de maintenir une pratique compétitive tout niveau, afin de maintenir la raison d'être de notre sport. La pratique du sport est fondamentalement émotionnelle et ne peut être régie dans la sphère associative uniquement sur la base d'aspects économiques, même si ce point reste important.

L'objectif d'un club sportif est pluriel, il vise à obtenir des résultats sportifs à la hauteur des attentes de ses financeurs (collectivités et partenaires) mais aussi à répondre au cahier des charges du ministère des sports duquel sa fédération dépend.

Ce deuxième objectif tient aux statuts des clubs autorisés à participer aux différents championnats à condition d'être affilié à une fédération délégataire des pouvoirs publics. Ils sont donc tenus d'agir dans le sens de l'intérêt général et notamment de promouvoir la pratique du sport par le plus grand nombre, ce qui peut venir gêner une politique élitiste de résultat sportif.

L'offre d'un club déborde des seuls produits sportifs et tend à s'ouvrir à des produits périphériques destinés à lui garantir un minimum de pérennité et lui permettent également de répondre aux attentes des financeurs qui portent essentiellement sur la puissance de l'image, de la visibilité et de l'impact sociétal dans l'animation des territoires.

Ce qui amène à la deuxième inquiétude qu'est la **cohérence des projets de développement de certains clubs avec les politiques publiques**. De plus en plus, les clubs vont devoir démontrer auprès des collectivités publiques qui les financent leur impact sociétal dans la vie commune et leur action citoyenne. A défaut, les financements pourraient se raréfier ...

Le dynamisme des clubs n'est certes pas lié à l'âge de leurs adhérents, néanmoins, force est de constater **la baisse des licenciés jeunes et un vieillissement de notre communauté**. L'avenir de tout développement et pérennité des pratiques est indissociable de la jeunesse, n'en déplaise à quelques-uns. La formation des jeunes, la transmission des savoir-faire et des savoir-être constituent les socles d'un avenir florissant.

Enfin, la **réforme de la formation** impose la **certification QUALIOPI** au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette certification est indispensable pour bénéficier de financements publics. Et c'est le cas pour la formation BPJEPS. A ce jour, les propositions de la fédération ne nous sont pas d'une grande aide sur le sujet et les différents scénarios étudiés nous obligent quoi qu'il en soit à obtenir cette certification. Elle va mobiliser des moyens importants sur un temps court pour pouvoir déposer un dossier à l'instruction avant l'ouverture de la session 2021 du BPJEPS.

## Les opportunités à venir ...

Agilité, mode projet, cycles stratégiques courts et espaces de travail digitaux partagés seront les clés de voûte de la nouvelle ère qui s'ouvre devant nous.

Les évolutions sociétales accélérées par la crise sanitaire rendent plus prégnantes la nécessité d'intégrer une **approche RSE<sup>1</sup>**, ou développement durable, dans nos fonctionnements. La responsabilité sociale et environnementale, telle qu'elle est décrite dans la norme ISO 26000 s'appuie sur 3 piliers, économique, social et environnemental. Il nous appartient de démontrer que la voile dans sa globalité et la manière dont nous gérons nos clubs et structures déconcentrées répondent à ces enjeux.

Cette approche est d'autant plus importante que **la voile est reconnue dans l'animation des territoires par d'autres interlocuteurs que les acteurs institutionnels du sport : tourisme, animation des territoires...**

En point d'orgue de la mandature à venir, il est important de garder en tête la tenue des **jeux olympiques en France**. Les objectifs de "Paris 2024" sont de faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux, de mettre plus de sport dans le quotidien des Français, et d'animer et faire grandir la

<sup>1</sup> Responsabilité sociale et environnementale



communauté de Paris 2024. Il est à souligner ici que le CIO est engagé dans une démarche RSE pour la tenue des JO.

Le syndicat intercommunal à vocations multiples du lac de Monteynard-Avignonet a obtenu le label "**Terre de Jeux 2024 Paris**". L'obtention de ce label pourrait permettre au SIVOM d'accueillir et d'héberger les équipes olympiques (voile, kitesurf et planche à voile) sur le plan d'eau comme base d'entraînement.

Le Département de l'Isère est également associé à "Terre de Jeux 2024", à travers de multiples opérations (Génération 2024 pour les collégiens, Semaine olympique, création d'une équipe handisport et sport adaptée Isère avec 30 athlètes, etc.).

Cette labellisation doit pouvoir être accompagnée d'un élan régional autour des jeux 2024 !

## A méditer ...

Le leadership doit être considéré comme un processus actif d'interaction qui crée un changement. En ce sens, le leadership apparaît comme un processus social de collaboration dynamique, où les membres de l'organisation s'autorisent à interagir de manière à expérimenter de nouvelles formes de développement personnel et social.

**La vision partagée est partagée parce qu'elle est le résultat du développement de ce processus social, et pas simplement le produit d'un individu ou d'un petit groupe qui a décidé d'un objectif.**

**Le bien collectif créé est collectif parce qu'il est inextricablement lié à la synthèse du *summum bonum*<sup>2</sup> collectif des acteurs d'une organisation avec la réalité sociale.**

Anne DOS SANTOS – Présidente

---

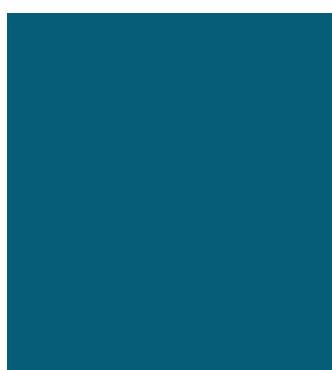
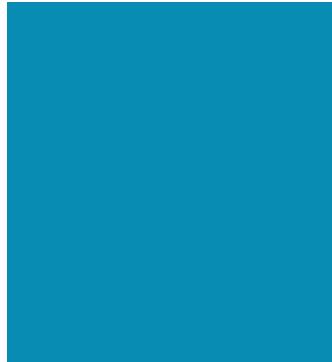
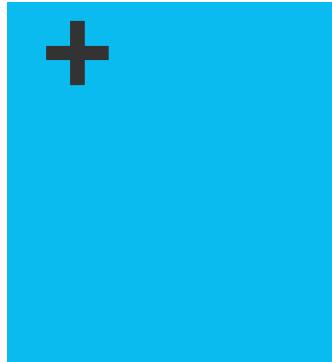
<sup>2</sup> *Summum bonum* = locution latine utilisée en philosophie pour décrire l'importance ultime, l'objectif final recherché. Le *summum bonum* est généralement considéré comme une fin en soi.



# BILANS D'ACTIVITÉS

## MANDATURE 2017 - 2021

725, Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)



# BILAN CRA 2017-2020



## 1. DONNEES DE L'OLYMPIADE

### 1.1. QUALIFICATIONS ET ARBITRES

L'action de la commission régionale sur l'olympiade se caractérise par un retrait de 58 qualifications concernant 39 arbitres.

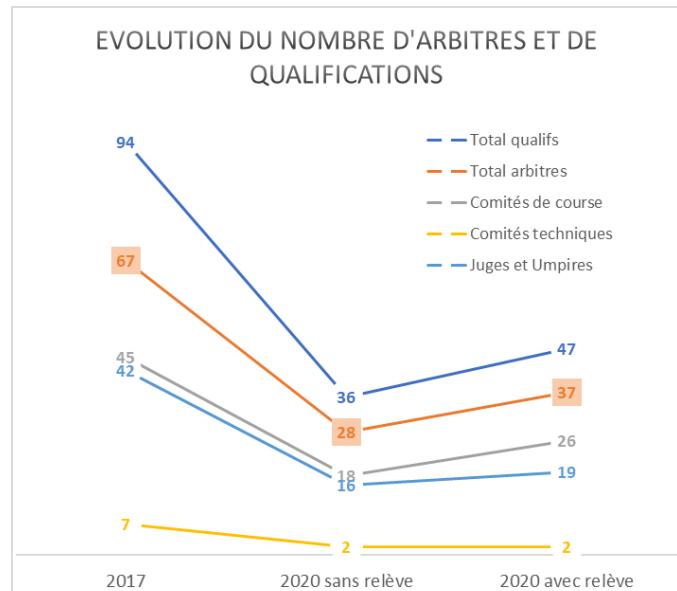
Ces retraits sont principalement liés à :

- Un arrêt de l'activité d'arbitre
- La transformation en arbitre de club
- La suppression de qualif fédérale Jaugeur Reg (5)
- Des décès (2)

Cette diminution est en partie compensée par une relève issue de la formation pour 11 nouvelles qualifications concernant 9 nouveaux arbitres :

- Nationaux : 2 CC et 2 JY
- Régionaux : 5 CC et 2 JY

Les nouveaux entrants régionaux sont issus des formations jeune arbitre (1), régionale (3), plurielles FFVoile + régionale (3)



### 1.2. NOMINATIONS

L'activité d'organisation des compétitions régionales a donné lieu à la nomination sur l'olympiade par la CCA (grades 4 ou -) ou par la CRA (grade 5) de :

- 477 comités de course (soit près de 120 par an)
- 276 juges (soit près de 70 par an)
- 18 comités techniques (ex - jaugeurs)

## 2. BILAN D'ACTIVITE CRA

Malgré les 2 confinements dus à la crise du Covid et l'annulation de nombreuses épreuves régionales ou nationales programmées dans notre Ligue, la CRA a poursuivi en 2020 les actions engagées depuis 3 ans.

## 2.1. RAPPEL DE LA COMPOSITION DE LA CRA

- Bernard MONTMASSON Président
- Marc BROQUAIRE
- Frédéric BERTOLD
- Nicolas CHAVANNE
- Monique PARIAT
- Claire BREAU
- Patrick PICARD délégué CRA CT Auvergne
- Franck GUICHARD qui nous a rejoints en 2019
- Pierre MANTILLERI cadre technique

## 2.2. FONCTIONNEMENT DE LA CRA

Pendant ces 4 années

- La commission s'est réunie régulièrement (entre 5 et 6 réunions chaque année) ; nous avons pu utiliser la visio conférence dès 2018 pour limiter les déplacements et respecter les règles sanitaires en période de confinement.
- La CRA a organisé au début de saison chaque année, un rassemblement annuel des arbitres régionaux ou se sont retrouvés chaque fois une trentaine d'arbitres et arbitres stagiaires de la Ligue. Ces colloques ont été l'occasion d'échanges fructueux en particulier lors de la présentation des nouvelles règles de course en 2017.
- La CRA a pu mettre en place, sur quelques épreuves régionales l'arbitrage semi direct. Cela s'est fait à la satisfaction des coureurs et des entraîneurs. Cela s'est révélé d'un grand intérêt pour la formation des juges stagiaires.
- Bernard Montmasson a participé chaque année au rassemblement des présidents de CRA organisé par la Commission Centrale d'Arbitrage à Paris.
- Nous avons obtenu en 2019 du mandat pour tous nos arbitres régionaux une dotation d'une veste « Arbitre Ligue de voile Auvergne Rhône Alpes »

Je remercie toute l'équipe de la CRA pour le travail réalisé pendant ces 4 années de mandat.

## 2.3. GESTION DU CORPS ARBITRAL

De 2017 à 2020, la CRA a mis à jour régulièrement la liste des arbitres régionaux en prenant contact avec toutes celles et ceux qui n'avaient plus d'activité pour envisager le maintien ou le retrait des qualifications.

La liste pléthorique de début de mandat s'est très largement réduite pour correspondre aux arbitres actifs au sens du règlement de la CRA (mini 2 arbitrages par an)

L'équipe des arbitres a été complétée par la relève issue de la formation

Nous avons poursuivi pendant ces 4 années les cycles de formation des arbitres régionaux : mise en place d'un week-end de formation Tronc commun avec utilisation de la Plateforme Caroline mise à disposition par la CCA

Depuis 2017, 20 personnes issues des clubs de la Ligue ont participé aux différentes cessions du Tronc Commun arbitrage organisées par la CRA annuellement. (Sauf en 2019)

8 licenciés dans les clubs de la Ligue ont été à l'issue de leur formation nommés arbitres régionaux (5 comités de course et 3 juges) qui officient (dont un a quitté la région)

Certains arbitres stagiaires ont poursuivi la formation en 2020 sur « le terrain ».

A ce jour, les formations se poursuivent et des évaluations sont prévues pour les arbitres stagiaires dès que les épreuves régionales pourront reprendre

Nous avons le plaisir d'annoncer la nomination en 2020 de **François Combet** du CNV Aix Les Bains comme Comité de Course Régional. Bravo à lui et on lui souhaite de belles organisations !

En fin de mandat, la ligue de voile Auvergne-Rhône-Alpes compte **47 arbitres** (comités de course 26, juges ou umpires 19, comités techniques 2), auquel on peut ajouter **6 stagiaires** comités et juges en cours de formation.

**70 arbitres de club** complètent la liste des arbitres, ainsi que des commissaires au résultats, ...

Rappel : **14 arbitres nationaux**, toutes qualifications confondues, sont licenciés dans des clubs de la Ligue et y exercent des activités d'arbitrage.

6 arbitres régionaux ont obtenu depuis 2017 leur qualification d'arbitres nationaux

A noter que 4 licenciés en AURA sont engagés dans des cursus de formation d'arbitres nationaux (1 juge, 2 umpires, et un juge d'expression)

### 3. ARBITRES DE CLUBS :

Il est important de rappeler que cette fonction a été créée par la FFV afin d'apporter une reconnaissance aux bénévoles des Clubs qui participent tous les week-ends à l'organisation des régates dans leurs clubs.

L'arbitre de club est une fonction mais pas une qualification fédérale

Le principe de fonctionnement est le suivant :

- Le Président du club désigne, sous sa responsabilité, pour l'année en cours, les arbitres de son club qu'il estime compétent pour assurer le rôle d'arbitre au sein de son club.
- Cette procédure a été modifiée depuis le début de l'année 2019 : les présidents devront saisir directement dans leur espace club les noms des arbitres de club désignés pour la saison. La CRA n'a plus à valider ces désignations.
- L'arbitre de club ne peut assurer au sein de son club que les régates de grade 5c et par dérogation de grade 5b
- La désignation doit être refaite chaque année en début de saison par le club de la même façon.

Il est rappelé que l'intervention de l'arbitre de club lors d'une épreuve se fait sous la responsabilité du Président du Club organisateur. La CRA souhaite rappeler aux présidents que cette fonction ne peut être assuré que par des licenciés de leur club possédant un minimum de connaissance sur l'organisation des épreuves et les règles de course à la voile ; en effet nous avons eu l'écho de certaines épreuves grade 5C où les arbitres avaient certaines lacunes dans la connaissance des procédures de départ et de la pavillonnerie. Si l'on veut que les coureurs de nos clubs progressent il est nécessaire de leur proposer des organisations et un arbitrage de « bonne qualité »

Cela a bien fonctionné pour la plupart des clubs. Environ 70 arbitres de club ont été désigné par leur club chaque année.

Nous espérons que « les arbitres de club » seront un « vivier » pour le recrutement des arbitres au niveau régional.

A noter que des formations « Arbitres de club » ont été mises en place sous l'initiative de certains comités départementaux.

## 4. FORMATION DES ARBITRES :

### 4.1. LE TRONC COMMUN REGIONAL :

La mise en place d'une formation de deux jours : temps indispensable pour aborder l'ensemble des thématiques qui permettent aux stagiaires de prendre confiance, choisir la fonction comité, juge. Deux jours conviviaux où théorie, exercices pratiques, jeux de rôle et partage d'expériences sont les ingrédients proposés par les formateurs de la CRA. Une vraie convivialité dans le fait de partager cours, repas ensemble : un esprit d'équipe se crée.

Après le tronc commun, les stagiaires utilisent la **plateforme Caroline** mise à notre disposition par la CCA : cette plateforme très ludique et riche en informations permet aux stagiaires de se former directement en ligne sur les procédures et règles de course à volonté, réaliser un test blanc et enfin un test final de contrôle.

### 4.2. LA FORMATION « FEMININS PLURI 'ELLES »

Des femmes de la région Auvergne/Rhône-Alpes y participe régulièrement : Merci à elles pour leur investissement ! Deux jours de formation à la FFVoile, un travail sur une plateforme qui entre cours et tests permet de préparer le test final du tronc commun.

Dès réussite à ce test, chaque stagiaire (régional ou féminin pluri 'elles) poursuit sa formation dans la spécialité choisie comité de course ou juge accompagné par un tuteur arbitre désigné par la CRA

### 4.3. LA MISE EN SITUATION AVEC LES TUTEURS :

Chaque stagiaire se voit attribuer un tuteur pour l'accompagner dans sa formation.

Le rôle du tuteur est d'accompagner le stagiaire jusqu'à la validation de sa qualification, en relation privilégiée. Le tuteur assure le suivi et le lien avec les arbitres formateurs et le club lors des mises en situation. Il suscite des échanges avec son stagiaire dans l'objectif de l'accompagner dans une dynamique vers la réussite.

Pour permettre de faire le lien avec la CRA, une réunion de suivi des stagiaires, de partage et de travail sur les outils à communiquer aux stagiaires s'est déroulée chaque année.

### 4.4. L'EVALUATION

Lorsque le stagiaire est prêt, son tuteur lui propose une ou des épreuves d'évaluation avec un évaluateur nommé par la CRA

La CRA a souhaité que la durée totale de cette formation reste inférieure à 2 années.

## 5. BILAN DE LA FORMATION

- En 2018, nous avons privilégié la formation des arbitres stagiaires qui ont suivi la formation fin 2017 afin de terminer leur cursus avant de débuter une nouvelle session.
- En 2019 La session de formation Tronc Commun s'est déroulée en Octobre 2019 à Aix Les Bains dans les nouveaux locaux de la Ligue. Cette formation sera complétée avec la Plateforme Caroline mise à notre disposition par la CCA :
- En 2020 : Une année particulière du fait d'une situation de crise sanitaire : Une nouvelle session a eu lieu les 1 er et 2 Février 2020 avec 8 stagiaires inscrits.

Les formations « féminin pluri 'elles » n'ont pas pu se faire en 2020.

Cependant tout un programme d'ateliers, de power point et de Visio a été mis en place sur la plateforme CCA et a permis à toutes et à tous les arbitres stagiaires de continuer à se former.

- De 2017 à 2020, la CRA a remis à jour la liste des stagiaires en reprenant contact avec chacun d'eux dans l'objectif soit de faire reprendre le cursus de formation, soit d'accompagner certains qui avaient mis au repos leur formation, soit pour d'autres de valider le souhait d'arrêter ou tout simplement finaliser par des évaluations sur des régates, la formation d'arbitre régional

En quatre ans, 20 licenciés de la Ligue ont participé à la formation tronc commun. 8 ont accédé à une qualification régionale (5 comités de course et 3 juges) et 6 stagiaires sont encore en formation.

P.S : En 2019, la qualification de jugeur régional a été supprimée pour une qualification directe nationale.

Il est rappelé que la formation des arbitres régionaux est assurée par les membres bénévoles membres de la CRA : Nous avons la chance d'avoir parmi nous Monique Pariat membre de la CCA et Claire Breau qui animent les formations « Féminins Plurielles » à la CCA.

Un grand merci à elles pour leur implication dans notre Ligue.

## 6. JEUNE ARBITRE

Le titre « Jeunes arbitres » s'adresse à tous les régatiers entre 14 et 18 ans.

Franck GUICHARD a répondu favorablement à la sollicitation de la CRA fin 2019 pour se charger des Jeunes Arbitres en région AURA. Franck GUICHARD également référent national jeunes arbitres a participé durant le 1er semestre 2020, avec 3 autres référents nationaux, à la rédaction du dispositif national jeunes arbitres. Dispositif qui est la véritable pierre angulaire pour toutes les ligues.

Il a ensuite durant le 2nd semestre 2020 construit une équipe dans la ligue composée de 5 autres référents Régionaux en respectant un critère de parité H/F, des compétences de chacun d'entre eux, de leur secteur géographique. Marc Broquaire sollicité pour devenir référent n'a pas souhaité rejoindre la nouvelle équipe. Il conserve néanmoins sa qualification à titre honorifique. Un grand merci à Marc pour son implication pendant toutes ces années dans le dispositif.

Trois visio-réunions jeunes arbitres sur notre ligue se sont tenues pendant le 2nd semestre 2020 durant lesquelles ont été rédigé :

- Une charte de bonnes conduites et d'exemplarité (que chacun des 6 référents de la ligue s'est engagé individuellement à respecter)

- Un dispositif Jeunes Arbitres spécifique à notre la ligue a été rédigé. Celui-ci découle du dispositif national, mais est plus adapté aux contraintes actuelles que rencontre notre ligue. Ce dispositif sera présenté pour validation à la future CRA lors d'une prochaine réunion.
- Un plan d'actions visant plus particulièrement la promotion du dispositif, l'intégration des Jeunes et leur motivation pour les maintenir actifs dans le dispositif durant les 4 années (maximum) de leur formation ont été suggérées. D'autres actions sont encore en projet. Néanmoins le contexte sanitaire n'est pas propice au lancement immédiat des actions de Promotions. Il a donc été décidé de retarder le lancement des actions de promotions à une date ultérieure (lorsque les conditions sanitaires seront favorables)

Deux Jeunes arbitres avaient intégré le Dispositif Jeunes arbitres en 2019, l'un deux ayant participé au championnat de France HANDI à Sévrier en juin 2019. Nous ne pouvons que regretter que les restrictions sanitaires n'aient pas permis d'engager des actions de formation ni d'accompagnement pour ces deux jeunes sur 2020. Toutefois les deux jeunes arbitres ont été relancé fin 2020, pour savoir s'ils souhaitaient intégrer le nouveau dispositif jeunes arbitres sans réponse favorable de la part de l'un ou de l'autre.

## 7. GESTION DES NOMINATIONS SUR LES EPREUVES DE LIGUE – NIVEAU 5A

### 7.1. RAPPEL

Les voeux des arbitres et les nominations sont faits par l'intermédiaire du logiciel Fédéral de gestion de l'arbitrage accessible aux clubs et aux arbitres qui sont en possession de leur **licence annuelle avec visa médical compétition ou pratique de la voile**, la seule licence club adhésion n'étant suffisante.

### 7.2. LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT :

Les arbitres font leurs voeux sur le site et ces voeux doivent être validés par le club organisateur (avis favorable nécessaire).

La CRA peut alors procéder à la désignation des arbitres de l'épreuve (comité de course et juges) ; ces derniers sont destinataires automatiquement d'un mail les informant de cette désignation en même temps que le club.

Sur le mandat, le système a dans son ensemble bien fonctionné. Une grande majorité des régates de niveau ligue ont été pourvues en arbitres ; seules quelques nominations sont intervenues à la dernière minute grâce à la bonne volonté de certains arbitres que je remercie vivement.

Je voudrais rappeler **qu'il est de la responsabilité du club organisateur de s'assurer de la désignation des arbitres (comité de course et juge) sur la régate qu'il organise.**

Afin d'éviter certaines difficultés entre les clubs et les arbitres, la CRA recommande qu'il y ait un contact préalable entre l'arbitre qui émet un vœu d'arbitrage et le club organisateur ; cela facilitera ensuite la tâche de chacun.

Le Club peut aussi dès sa désignation comme organisateur d'une épreuve solliciter directement un arbitre et le retenir sans délai.

Nous avons mis en place à la CRA (Frédéric Bertold) un suivi des régates pour lequel aucun voeu d'arbitrage n'a été émis. Frédéric se charge de contacter les clubs et de relancer les arbitres par un système d'«Alerte Arbitrage » par mail.

La CRA reste à disposition des clubs en cas de difficulté pour les aider, avant les épreuves, à trouver des arbitres, **en évitant de le faire la veille de la régate** car le planning des arbitres est souvent bien rempli....

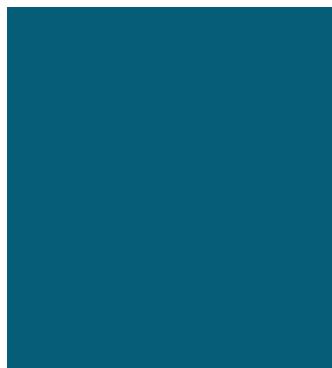
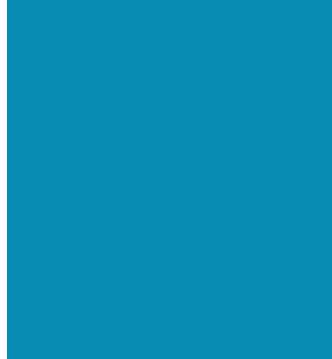
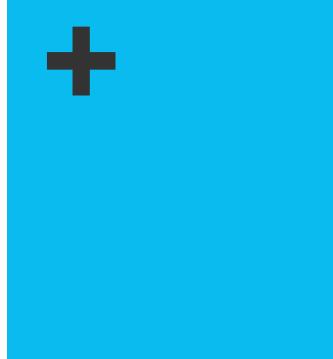
Nous rappelons enfin que les arbitres nationaux et régionaux doivent transmettre à la CRA un compte rendu annuel d'activités ainsi qu'un compte rendu détaillé pour chacune des épreuves à laquelle ils ont participé, condition pour la prise en charge des frais de déplacement et le maintien de leur qualification. Nicolas Chavane est chargé de collecter ces documents et a établi un bilan annuel qui montre une activité soutenue du corps arbitral régional :

Merci à tous les arbitres régionaux qui grâce à leur engagement ont permis le bon déroulement des épreuves inscrites au calendrier.

## 8. LES PROJETS DE LA CRA POUR 2021

Nous souhaitons que la future équipe de la CRA poursuive les actions de recrutement parmi les licenciés des clubs et de formation des arbitres régionaux afin de compléter le corps arbitral dont certains de ses membres très actifs dans notre ligue nous ont malheureusement quittés pendant le mandat.

725, Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)



# BILAN COMMUNICATION

2017-2021

Depuis 2017, nous avons essayé de structurer la communication afin de pouvoir :

- Promouvoir la pratique de la voile au niveau régional,
- Apporter une identité régionale,
- Valoriser les actions des clubs,
- Faciliter les échanges entre la ligue, les CDV-CTV et les clubs.

En dehors des actions et événements institutionnels (Assemblée générale, coupe de la ligue, défi jeunes, journée régionale des jeunes régatiers, ...), nous avons souhaité développé de nouvelles formes de communication. Pour la mise en œuvre de ces actions de communication, nous nous sommes appuyés sur plusieurs ressources sans réussir à stabiliser le fonctionnement envisagé.

Porté tout d'abord par un élu bénévole, Thierry Bouedo, la première étape a été, en 2017-2018, la refonte du site internet associé à un espace d'échange collaboratif.

En parallèle, le recrutement d'une chargée de communication, Amélie Duchamp, a permis la prise en charge des autres supports de communication (affiches, textiles et autres dotations), la rédaction d'articles publiés sur les médias ligue (site internet, page facebook) et presse.

En 2018, nous avons revisité la soirée des Champions dans une approche plus moderne et plus dynamique. Cette soirée 100% clubs, permet, non seulement, de récompenser nos champions mais également de mettre à l'honneur les clubs qui se sont distingués à divers titres. L'organisation de cette soirée est pilotée depuis son lancement par une élue du conseil d'administration, Éliane Serve, avec une belle réussite.

Depuis 2018, le « *Vent du collectif* » présente les bonnes pratiques des clubs de la région et s'enrichit chaque année de nouvelles fiches. Ce guide est diffusé en version papier et mis à jour en version numérique sur notre site internet.

Cette même année, nous avons perdu une partie des ressources humaines en charge de la communication, Thierry Bouedo a pris ses distances par rapport au fonctionnement institutionnel et la collaboration avec Amélie Duchamp a pris fin. L'équipe technique de la ligue et Anne Dos Santos ont pris le relai pour la rédaction des articles, des newsletters et l'animation des médias avec plus ou moins de constance.

En 2019, nous avons lancé les rencontres des clubs, temps d'échanges autour de thématiques techniques et/ou plus générales. Si la thématique des *Violences faites aux enfants* est déclinée chaque année dans le cadre d'un cycle de long terme avec Lison Jacquet, psychologue du sport, nous avons pu aborder au fil des ans d'autres sujets tels que :

- *Le sport et les collectivités territoriales* (Quentin Gueraud, 2019),
- *Vers de nouveaux modèles d'organisation socio-économique dans le sport* (Bernard Nicolaïdis, 2019),
- *Le projet sportif fédéral 2020-2024* (Nicolas Hénard, 2020),
- *Le projet SESAME* (Daniel Sansano, 2020),
- *L'animation sportive à l'échelle régionale* (Nicolas Choulet & Franck Pernet, 2020).

En 2020, un peu désarmés face à l'ampleur de la tâche et le besoin de définir une stratégie de communication, nous avons fait appel à une agence de communication, Jour J. Jérôme & Sandra

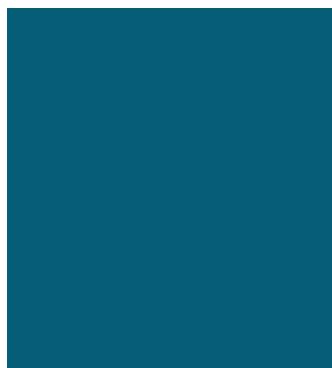
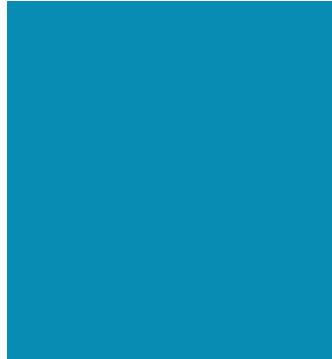
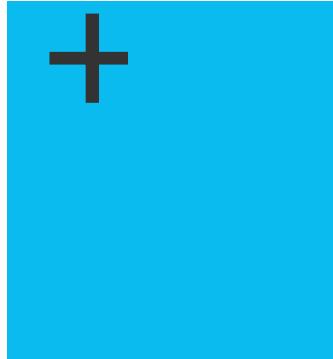
ont établi un diagnostic de notre communication, mis en évidence nos points faibles et nos atouts et nous ont accompagné dans l'élaboration d'une stratégie (définition des publics cibles prioritaires, des outils de communication, des messages à faire passer). Ils ont été missionnés pendant le confinement pour la rédaction de 11 articles de vulgarisation qui a permis une campagne de communication au déconfinement.

Face à la nécessité de renforcer l'équipe sur les aspects communication, Yannick Grelin, nous a rejoint via une mission de service civique. Il a travaillé sur la thématique de la pratique des jeunes de 15 à 30 ans. Le fruit de sa mission s'est traduit par l'édition d'un recueil de bonnes pratiques répondant à l'analyse socio-comportementale de ces pratiquants. Ce recueil « *Horizon jeunesse pour nos clubs* » a été diffusé au format papier en fin d'année 2020. Il est également disponible sur notre site internet. Yannick poursuit aujourd'hui une mission de chargé de communication dans le cadre d'un contrat d'apprentissage 2020-2021. Il a lancé l'« *Agenda du mois* », dont la diffusion a été un peu chaotique en 2020 en raison du net ralentissement de l'activité.

Le remplacement de Virginie au poste de secrétariat administratif a été l'opportunité de recruter un profil mixte gestion administrative & communication.

L'équipe, Éliane Serve et Anne Dos Santos poursuivent le développement de la stratégie définie en 2020 (réécriture des articles et newsletters, organisation des événements).

725, Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)



# BILAN SPORT SANTÉ

2017 - 2020



## 1. ANNÉES 2017 > 2018

### 1.1. LE CONTEXTE

Lors de la 1<sup>ère</sup> gouvernance de ce mandat électif 2017-2018, la ligue AURA a décidé dans son projet d'intégrer la voile dans le dispositif sport santé.

Réaliser l'analyse des attentes de ce dispositif, l'interprétation des besoins par les professionnels de santé visant à aboutir à une fiche technique opérationnelle à destination des clubs.

Identifier les formations spécifiques et en préciser les contours.

**Elue chargée de cette mission la création du sport santé Voile AURA, je me suis attachée** à travailler ce vaste sujet dont la mise en œuvre juridique et technique a nécessité un travail conséquent afin de respecter les obligations, des Ministères : de la Santé, du sport, les accords avec le Comité Olympique et Sportif, les spécificités Régionale diverses ARS et le dispositif DAPAP mis en place par l'ARS AURA.

L'activité physique adaptée est attachée à des compétences définies dans le Décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 et de l'instruction Ministérielle DGS/EA3/DGESIP/DS/SG2017/81 validé par le CNP le 3 mars 2017.

Complété par l'Arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant.

Le tableau des Certifications pour la Fédération Française de Voile sur proposition du Comité National Olympique et Sportif Français en date du 11 juin 2018 et 29 octobre 2018 sous réserve de la Certification Fédérale

Autorisent leurs titulaires à dispenser une activité physique adaptée prescrite par le Médecin traitant à des patients atteints d'une ALD et ne présentant pas de limitation fonctionnelle ou présentant des limitations fonctionnelles minimes

La Fédération Française de voile a été validée dans le VIDAL MEDICOSPORT, le 3 décembre 2018. Médicosport - santé du CNOSF.

### 1.2. L'ENGAGEMENT DES ACTIONS

Préalablement à l'engagement des actions, il a été nécessaire :

- D'étudier les textes et réglementation de manière approfondie,
- Regarder les attentes de l'ARS- AURA, regardé la complexité régionale avec la DRDJSCS,
- Pris attaché avec les médecins spécialistes de CHU-Grenoble -Lyon tester les exigences,
- Regarder les organismes de formation adaptés à l'exigence ARS\*AURA et aux attentes du corps médical.

### 1.3. LES MISSIONS

Dès la nomination de notre Présidente Anne Dos Santos en novembre 2018, il m'a été confiée la mission d'organiser et de développer la commission sport santé.

- Une enquête écrite et motivée a été faite près du corps médical vers les spécialistes des hôpitaux susvisés, de 2018 à 2019 afin de bien connaître les attentes des praticiens et les conditions dans lesquelles le sport santé sur ordonnance et aussi sur les pathologies spécifiques pourrait voir le jour.  
Force a été de constater que le corps médical n'était pas hostile mais bienveillant à participer au développement du sport sur ordonnance et sur pathologies spécifiques axe majeur du Sport santé, sous la réserve évidente que nos coachs sportifs aient un niveau de brevet d'état et formations sport santé APS aux bases médicales nécessaires à la compréhension des termes et de leur impact dans les rapports médecins coachs et à la prise en charge de leurs patients.
- Travailler avec les professionnels de santé et ceux impliqués dans l'éducation thérapeutique du patient (infirmière, kinésithérapeute, enseignant APA), pour participer au parcours de soin du patient et maintenir les bénéfices relatifs au réentraînement à l'effort.
- Connaître les signes, évolutions, traitements et recommandations pour le type de public choisi.
- Programmer ses séances d'activités sur la base de cycles éducatifs Sport-Santé orientés sur le plaisir, le bien-être et la santé physique, mentale et sociale.
- Suivre l'évolution des aptitudes et les effets des APS, les adapter et les sécuriser pour les publics ciblés.
- Évaluer les bénéfices de son activité sur la condition physique des publics ciblés en lien avec les équipes médicales, en particulier le médecin traitant.

## 2. ANNÉES 2019 > 2020

### 2.1. UN SOUTIEN MORAL ET DYNAMIQUE EN 2019

- **Professeur Jérôme TONETTI CHU de Grenoble** : Orthopédie et traumatologie - Hôpital Nord  
Pôle(s) : Pôle Appareil Locomoteur, Chirurgie Réparatrice et Organes des Sens (PALCROS).
- **Dr Eric SEIGNEURET CHU de Grenoble** Neurochirurgie.  
Pôle(s) : Pôle Appareil Locomoteur, Chirurgie Réparatrice et Organes des Sens (PALCROS).
- **Professeur CHAPURLAT CHU Edouard Herriot Lyon** - service de rhumatologie et pathologie osseuse les maladies des os et des articulations.

- Professeur Cyrille CONFAVREUX CHU Hôpital Sud Pierre Bénite service de Rhumatologie spécialisé rhumatologie, Pôle des Spécialités médicales, service de rhumatologie, groupement hospitalier Sud, centre hospitalier Lyon sud.

D'autres médecins se sont aussi prononcés pour nous aider à soutenir cette action sport santé dans le cadre d'un intérêt de santé nationale et sociétale.

Nous avons sélectionné pour la formation celle dispensée Défi santé avec la société française de sport santé qui a dispensé les cours théoriques par Learning - Défi santé qui a dispensé les cours pratiques APS. Nos coachs Brevet d'état sont certifiés en sus du niveau 1 et 2 E3S.

## 2.2. L'ANNÉE 2020

Cooptation dans la commission sport santé de Carole PERRON coachs niveau 1 et2 E3S UNCA,

Eté 2020 : Cooptation du Docteur Eric SEIGNEURET CHU de Grenoble dans la commission sport santé en qualité de médecin conseil de la commission, aider dans les formations spécifiques avec ses confrères, faire connaitre nos activités sport santé près du corps médical.

**16 Septembre 2020**, le Club CNVA nous a ouvert ses portes pour la présentation de notre offre sport santé près du corps médical où 30 chirurgiens spécialisés et centre de rééducation d'Annecy, Chambéry, Passy, Aix les Bains, Grenoble et Lyon étaient présents.

## 2.3. LES FORMATIONS

4 formations ont été organisées :

- Niveau 1 Lyon juin 2019,
- Niveau 1 et 2 Aix les Bains CNVA mars 2020
- Niveau 2 Annecy SRVA décembre 2020

## 2.4. LES PILOTES

Les Clubs Pilotes Sport Santé Bien être et Médicaux Sport niveau 1 et 2 sont à ce jour :

- CV Evian
- UNCA
- SRVA
- CNVA
- SPTT Lyon, (WWM)
- Club SEGAPAL
- YCGC

- 
- Certains coachs ont une partie des activités spécifiques de niveau 2 et doivent passer quelques épreuves de niveau 2 courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.
  - Le taux de réussite de nos coachs a été relativement exceptionnel par rapport au niveau National qui ne dépasse pas 75 %
  - 11 coachs sportifs diplômés niveau 1 et 2.

## 2.5. LE PLAN FINANCIER

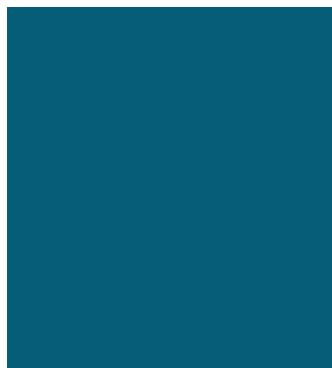
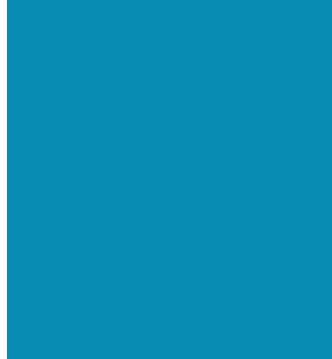
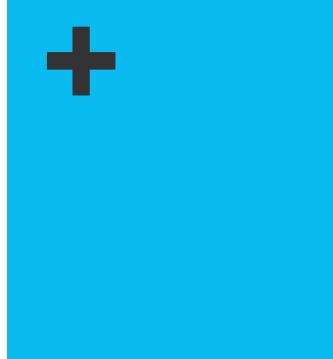
Les actions prévues avec les Clubs Pilotes de la ligue dernier trimestre 2020 ont été reportées sur 2021 eu égard la crise COVID qui paralyse nos activités sportives.

Sur le plan Financier : 37 200 € accordé entre subvention région, CNDS, ANS, AFDAS , 15 670 € ont été dépensés pour les besoins des formations et mise en place du sport santé 13 200 € sont reportés pour les actions engagées et déplacées sur 2021 eu égard la crise COVID.

J'ai personnellement passé plus de 400 h en pur mécénat non rémunéré dans le cadre de la mise en place de cette action sport santé. J'ai été ravie de voir l'implication des clubs pilotes et des coachs dans cette nouvelle activité d'intérêt public.

Beaucoup d'actions seront à mettre en place dans la mandature 2021-2024.

725, Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)



# BILAN D'ACTIVITÉ 2017 - 2020

# EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE RESTREINTE

## Evolutions 2017-2020

La mandature a été riche en évolutions au sein de l'équipe technique restreinte.

### POSTE ADMINISTRATIF

#### VIRGINIE TERRASSON PUIS LESLIE TRANCHANT

Virginie Terrasson qui travaillait à la ligue depuis 18 ans a souhaité changer d'orientation professionnelle en juillet 2020.

La ligue a conclu avec elle une rupture conventionnelle et la collaboration avec Virginie a pris fin le 30 septembre 2020.

Anne Dos Santos l'a remerciée de son engagement au sein de la ligue lors du CA du 24 septembre 2020.

Leslie Tranchant a donc intégré l'équipe de ligue le 17 septembre 2020 sur le poste de secrétaire-administrative avec des compétences complémentaires en marketing et communication.

Leslie a déjà participé à une formation sur le logiciel de comptabilité EPB et doit continuer sa montée en compétence dans le domaine de la comptabilité en 2021.

### MISSION SPORT

#### CYRIL FOURIER

Cyril Fourier Cadre d'Etat placé auprès de la ligue par la DR et la Fédération depuis 2012 à temps partiel a vu ses missions fédérales augmenter dans l'Olympiade sur la cellule de performance humaine rattachée au Haut Niveau. Il est passé de 80% à la ligue en 2017 à 50% en 2020.

Il a fait connaître son souhait de travailler à 100% pour la Fédération dans le courant 2020 et cela prendra effet début 2021

La ligue a conventionné avec la FFVoile pour une participation au financement d'un poste de droit privé salarié de la ligue et a défini une fiche de poste et diffusé une offre d'emploi en toute fin d'année.

Le ou la remplaçant.e de Cyril prendra ses fonctions début 2021

## POSTE COMMUNICATION ET PARTENARIATS

### AMELIE DUCHAMP

La ligue de voile s'est attaché les compétences d'Amélie Duchamp, embauchée fin 2017, pour développer la communication et les partenariats.

Elle a permis la mise en place de nombreuses actions dont les journées 100% clubs.

La fin de la collaboration en 2019 a imposé un changement de fonctionnement sur la communication et la suppression des actions envisagées (Club des partenaires, plan de communication média interne et de divers outils nouveaux).

## MISSION DE SERVICE CIVIQUE – DEVELOPPEMENT JEUNE -YANNICK GRELIN

Après une longue recherche, la ligue de voile a confié en octobre 2018 à Yannick Grelin (étudiant), une mission de service civique en collaboration avec le CDOS 73 (porteur administratif). Cette mission a porté sur la caractérisation des publics dans la tranche d'âge 15-30 ans, le diagnostic de la pratique et son évolution dans les clubs de voile et s'est déroulée en 2019.

S'en est suivie la réalisation en 2020 d'un guide des préconisations pour les clubs pour faciliter l'accueil et la fidélisation des jeunes « Horizon Jeunesse ». Ce recueil mis en forme par une graphiste a été présenté au CA et envoyé aux partenaires institutionnels et à toutes les structures de la ligue.

La ligue a souhaité poursuivre la collaboration avec Yannick sous forme d'un contrat d'apprentissage pour la période juillet 2020 à juin 2021.

Yannick a repris les missions communication et partenariats d'Amélie dans le cadre de son alternance universitaire.

## MISSION DE DEVELOPPEMENT DE L'ANIMATION SPORTIVE

### NICOLAS CHOULET

En 2019 et 2020, la ligue a fait appel à Nicolas Choulet (travailleur indépendant) pour une mission de développement de l'animation sportive sur le territoire ; sa mission a consisté à :

- Etre un référent en lien avec les clubs,
- Proposer et mener des actions ciblées,
- Organiser et assurer des coachings pour les primo régatiers sur des épreuves régionales et les adultes,
- Créer et animer une équipe d'animateurs de club.

L'action de 2020 a été réduite mais le fonctionnement a porté le projet de création d'une poste à temps complet sur le sportif en 2021 et un renforcement des projets en lien avec les clubs dans un objectif de développement des territoires.

## MISSION FORMATION

### JEROME PETER

La ligue a souhaité mettre en œuvre les propositions soumises par Jérôme Peter et a donc conventionné avec le CDV 74 la mise à disposition de Jérôme Peter pour mener ce développement sur un quart temps (0,25 ETP) en 2019 et 2020.

Ses missions ont porté sur la structuration de la formation au niveau régional et la coordination du BPJEPS.

## STAGIAIRE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### HUGO FEDRIGUCCI

La ligue a accueilli Hugo en alternance dans le cadre de sa formation BPJEPS en 2019 et 2020 sur des actions d'entraînement tutorées.

## POSTE DE COORDINATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES

### PIERRE MANTILLERI

Les élus de ligue ont souhaité une modification des fonctionnements de la ligue par le positionnement de Pierre Mantilleri comme directeur opérationnel en charge de la coordination de l'ETR et correspondant privilégié du BE.

Ses missions ont donc évolué en parallèle de la diminution du % ligue de Cyril et de l'intégration des missions de Jérôme et Nicolas.

Cette organisation permet plus de fluidité dans le fonctionnement général de la ligue et une sollicitation plus limitée dans la gestion courante des élus dont certains sont encore en activité professionnelle.



## Missions de l'ETR restreinte

L'ETR restreinte a assuré le fonctionnement technique et administratif de la ligue avec pour chacun des missions spécifiques.

Les missions transversales principales ont été :

- La contribution technique aux demandes de subventions Région, ANS, ... ainsi qu'aux bilans afférents,
- L'organisation des regroupements des professionnels annuels,
- L'organisation des colloques et soirées 100% clubs.

L'ETR restreinte s'est réunie en moyenne une fois par mois

## EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

L'équipe technique régionale au sens large est composée de tous les techniciens professionnels ou bénévoles des structures de la région qui œuvrent au développement de la voile.

Le recensement de 2020, via les bilans d'activité des structures affiliées, a été limité par la situation générale.

Nous prendrons comme référence les bilans 2019 pour identifier les nombres fonctions ou qualifications. Certains licenciés apparaissent dans plusieurs fonctions ou qualifications

Fin 2019, la ligue comptait :

- 218 personnes dans des fonctions salariées (BE, moniteur, animateur, entraîneur, arbitre ou autre collaborateur),
- 337 personnes dans les mêmes fonctions mais bénévoles.

L'évolution principale du mandat porte sur la diminution du bénévolat déclaré (-17%) et l'augmentation de la professionnalisation et particulièrement en CDI (+18%).



725 Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-Les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)

# BILAN D'ACTIVITE 2017-2020

## « STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT DE LA VOILE »

AG 2020 – 13/03/2020



## Actions 2017-2020

La mandature a été riche en innovations et actions au service des structures.

### INCITER LA CREATION D'UNE ECOLE DE VOILE ITINERANTE REGIONALE

Les projets initiés par le CDV 38 et le CDV 26-07 avec l'AALD n'ont pas vu le jour malgré un contexte favorable lié aux politiques de soutien à la ruralité et d'accès privilégié au sport pour les personnes « éloignées » de la pratique

Le CTV Auvergne étudie la faisabilité d'un projet de ce type sur son territoire.

### GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Le regroupement des professionnels de décembre 2017 a été axé sur les échanges en vue de l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques *Le vent du collectif*, recueil des témoignages des expériences des clubs de notre région qui s'est étoffé chaque année pour présenter 12 thématiques très variées.

*Le vent du collectif* a été diffusé largement auprès des clubs, élus et institutionnels en édition papier. Ce document a reçu un accueil très favorable aussi bien en interne qu'auprès des partenaires. Il peut être consulté en version numérique sur le site internet

### ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES

#### ▪ Soutien aux structures nouvellement affiliées

La ligue propose ses ressources en soutien ponctuel et en conseils techniques, règlementaires, ... tout au long de l'année. Elle a particulièrement accompagné sur le mandat les deux structures affiliées en 2018 dans la mise en œuvre de leur projet, leur conformité réglementaire et leur labellisation.

#### ▪ Intégration du territoire auvergnat

La connaissance des implantations, des locaux, des fonctionnements et des forces vives du territoire de l'Auvergne a été une priorité dans l'accompagnement depuis 2017. Les cadres techniques et les élus de ligue ont rencontré dans un premier temps les élus et techniciens de la totalité des clubs auvergnats, puis travaillé avec eux. La labellisation des structures du territoire qui était nationale avant la fusion est devenu une instruction régionale et les visites et audits ont permis une harmonisation des critères et la prise en compte des spécificités des structures.

- **Défense des libertés de pratique**

L'action collective avec le CDV 74 a permis de lever l'interdiction de la pratique sur le lac d'Annecy des bateaux à foil au service des clubs affiliés.

- **Soutien à la professionnalisation**

L'accent a été mis aussi sur l'accompagnement des structures dans le développement de l'emploi via le dispositif Emploi CNDS puis ANS (information, aide à la constitution des dossiers, présentation conjointe aux Directions départementales et appui auprès de la commission régionale). Ce sont 15 structures (ligue, 2 CDV et 12 clubs de 6 CDV-CTV) qui ont pu bénéficier sur le mandat d'aides à l'emploi pour un montant global de près de 315 000€.

- **Rencontres / journées des clubs**

Dans l'information mutuelle des structures, la ligue a expérimenté en 2017 et 2018 les « Matinées de l'ETR », rencontres à distance sur une ou deux thématiques définies en fonction de l'actualité.

Trois « Rencontre des Clubs » ont été organisées par la ligue et ont permis d'aborder 9 thématiques importantes pour les structures avec le concours d'intervenants extérieurs. Une présence très faible des structures est cependant à regretter.

- **Aides aux clubs**

La ligue a, durant le mandat, multiplié les actions en direction des clubs, par le relai d'information, la mise à disposition de personnel, le cofinancement d'actions, ou le soutien ponctuel ou personnalisé.

- Relai d'information pour l'accès à des financements de l'activité, à des bonnes pratiques, ...
- Cofinancement de matériel pour la pratique handivoile, TShirt encadrants EFV, ...
- Mise à disposition des clubs organisateurs de semi rigides,
- Soutien à l'organisation des Championnats du monde VRC et Micro et à la participation à des compétitions WLS Trophy 2020 et Championnat de France Diam 24 2020, ...

- **Soutien aux structures en 2020**

Le choix de la ligue pendant le confinement du début d'année a été de soutenir au maximum les structures pour les aider à passer la crise et faciliter la reprise d'activité.

Elle a réalisé dès avril un diagnostic de l'impact sur les structures, mis en place un espace d'information spécifique sur le site internet et des newsletters régulières, proposé aux structures des réunions visio d'échange et créé deux groupes de travail dans le cadre d'un plan de reprise :

- Un groupe « sanitaire » coordonné par Cyril Fourier qui apporte des réponses aux clubs pour définir leur protocole sanitaire. Ce groupe a produit des fiches types adaptables pour les clubs.
- Un groupe « ateliers périscolaire » coordonné par Juliette Routier (CDV 74) a travaillé sur la création d'ateliers pour que les clubs puissent proposer, à la reprise, des activités voile sécurisées aux collectivités et établissements scolaires. Ce travail a abouti à la création d'un recueil de fiches mises en forme par une graphiste à disposition des clubs.

Ce travail a porté ses fruits et a permis à la majorité des structures de reprendre l'activité, dès que leurs autorités de tutelle l'ont permis, dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

La crise a obligé les clubs à réviser leurs fonctionnements et certaines mises en place se sont avérées très intéressantes et perdureront sur les années futures.

Il faut remercier l'investissement pour le collectif de tous les professionnels et bénévoles.

Complémentairement, la ligue a réalisé des aides directes aux structures bénévoles et professionnelles pour limiter l'impact de la crise (suppression de la cotisation annuelle, cofinancement d'achats de masques, de produit de désinfection, ...) pour un coût de 17 890 € hors ressources humaines mobilisées.

La ligue a pu bénéficier du soutien du fond de solidarité ANS pour son action en faveur des clubs pendant le printemps et l'été 2020.

#### ▪ **Accompagnement des clubs pour les demandes de cofinancement ANS 2020**

2020 a vu la réforme du sport entrer dans sa phase opérationnelle particulièrement par le remplacement des subventions CNDS (gérées par l'Etat) par le cofinancement de l'Agence Nationale du Sport dont l'instruction a été déléguée aux fédérations.

La ligue dans cette démarche a :

- Accompagné les clubs dans la compréhension de la note de cadrage et dans la mise en forme des demandes de cofinancement,
- Emis un avis sur les demandes des clubs auprès de la FFVoile,
- Participé à l'instruction technique d'une partie des demandes fédérales.

11 actions issues de structures régionales ont été identifiées comme « remarquables » sur les 87 retenues pour toute la fédération.

15 structures ont déposé une demande de cofinancement ANS 2020 pour un montant de 167 700€.

Le cofinancement a bénéficié à 13 structures voile de la région AURA pour un montant de 79 450€ en 2020, en baisse par rapport au CNDS 2019 d'environ 20% (Les dossiers de 2 structures n'ont pas été retenus et deux autres ont rencontré des difficultés dans le dépôt sur leur compte asso).

L'attributif 2020 évolue par une part accrue de cofinancement en direction des clubs au détriment des structures intermédiaires (CDV CTV et ligue).

#### ▪ **Aide incitative au développement**

La ligue souhaite soutenir activement le développement des structures. Elle a organisé deux éditions du *Concours d'Incitation au Développement*.

7 projets de structures CDV et clubs retenus suite à un arbitrage collégial, le jury étant constitué des présidents des CDV – CTV ou de leur représentant, ont été soutenus financièrement pour un montant total de 18 000€ en 2018 et 16 500 € en 2019.

Les structures non retenues pouvaient être accompagnées en vue de présenter un projet l'année suivante.

## DEVELOPPEMENT DE LA VOILE SCOLAIRE

L'organisation des championnats de France UNSS voile légère sur Open Bic et catamaran fin mai 2017 par le CDV 69 et les clubs locaux, a été l'occasion d'un regain d'intérêt et de visibilité pour l'activité voile scolaire UNSS dans la région. La ligue s'est investie dans cette organisation via les arbitres et CTF, ainsi que sur la formation en amont des jeunes arbitres UNSS.

Une nouvelle section sportive scolaire a vu le jour à Aix les Bains au collège Jean Jacques Perret sur une double activité nautique voile et aviron.

Des réunions sont organisées chaque année en collaboration avec l'UNSS pour travailler sur l'évolution des rencontres académiques et inter académiques, la formation des jeunes arbitres, et celle des professeurs d'EPS pour encadrer ces rencontres pour les collégiens et lycéens.

Le dispositif jeune arbitre régional qui intègre des jeunes issus du dispositif UNSS est renforcé, en 2019, par l'engagement de Franck Guichard aux côtés de Marc Broquaire.

## VALORISATION DES ACTIONS LOCALES & PROMOTION DE LA VOILE

La ligue de voile s'est attaché les compétences d'Amélie Duchamp, embauchée fin 2017, pour développer la communication et les partenariats.

Elle a permis la mise en place de nombreuses actions dont les journées 100% clubs.

La fin de la collaboration en 2019 a imposé un changement de fonctionnement sur la communication et la suppression des actions envisagées (Club des partenaires, plan de communication média interne et de divers outils nouveaux).

L'expérimentation des espaces techniques collaboratifs sur notre site internet (arbitrage, sport, accompagnement, ...) a été abandonnée faute de contributeurs.

La ligue a fait appel en 2019 à une agence de communication, Jour J, pour une mission de diagnostic et d'élaboration d'un plan de communication.

La communication externe régionale s'est limitée en 2019 à quelques articles sur le site, l'animation de la page Facebook, un article de présentation de la ligue dans le magazine Esprit Bleu du CROS, ainsi qu'un reportage par France 3 AURA lors de la Coupe de ligue au CNVA.

La seconde soirée 100% clubs du 18 janvier 2019 a allié valorisation des clubs et des champions, présentation de matériel par des partenaires, remise des prix du CID, ... avec la présence du dernier représentant de la voile aux JO de 1964 à Tokyo (Site des JO 2020) Gérard Devillard de Saint Etienne.

En 2020, l'embauche de Yannick Grelin en contrat d'apprentissage a permis une reprise des actions de communication avec un développement particulièrement axé sur les réseaux (Facebook, LinkedIn, Instagram ...).

Pour relancer la pratique, à la sortie du confinement du printemps 2020, la ligue a commandé à l'agence Jour J 10 articles de présentation et de vulgarisation de la voile qu'elle a diffusé via ses canaux de communication.

## OBSERVATOIRE DES PRATIQUES

Le groupe de travail constitué a proposé la création de nouveaux indicateurs, complémentaires à ceux déjà diffusés lors du précédent mandat, visant à :

- Mesurer la satisfaction des clients et/ou utilisateurs (Enquête client Mystère téléphone),
- Disposer de moyens de comparaison des politiques salariales,
- Mesurer la santé économique des structures.

Un nouvel indicateur de mesure de la dynamique sportive a été mis en place en fin 2018 et permis de récompenser 7 clubs lors des soirées 100% clubs de 2019 et 2020

Le travail prévu sur la présentation en ligne de l'observatoire des pratiques est reporté.

### ▪ **Indicateur licences**

Le suivi de l'indicateur licence régional couplé à un intérressement Club CDVCTV a été réalisé sur toute l'année 2017. Le « retour » Club-CDVCTV de l'intérressement se monte à plus de 2 300€

Cet intérressement a été remplacé par le concours d'incitation au développement en 2018.

Le suivi de l'indicateur licence a été assuré de 2018 à 2020 et transmis régulièrement aux membres du BE et du CA ainsi qu'aux clubs intéressés.

### ▪ **Recensement des pratiques habitables**

La ligue avec le soutien d'Eliane Serve et de Dominique Valette a entrepris le recensement des pratiques habitables, en débutant par le volet croisière très développé dans les clubs d'Auvergne. Ce recensement a permis de mieux cerner les attentes des structures organisant cette pratique. Le projet d'un regroupement régional croisière, inspiré du regroupement annuel auvergnat n'a pas pu voir le jour.

### ▪ **Opérations clients mystères**

Deux enquêtes ont été organisées par la ligue :

- Un premier en 2018 sous forme d'un E-Mailing visait à estimer la qualité de la réponse des structures voile (délai, forme, contenu, ...) à des demandes très ciblées sur des activités d'enseignement scolaire, stage ou de loisir.
- Une seconde opération client mystère (téléphonique) a été réalisée en fin 2019 dans les écoles de voiles de la région en fin de saison sur le public étudiant (accueil, prestations proposées, tarifs ...).

Ces démarches qualité ont été analysée et décryptée lors des regroupements des professionnels de 2018 et 2019.

#### ▪ **Etude des coûts de pratique**

Fin 2018 une étude des tarifs de 28 prestations de clubs a été réalisée. Elle a concerné 5 catégories :

- Les stages estivaux pour les individuels (35 clubs),
- Les cours particuliers,
- La location (30 clubs),
- L'offre pour les groupes et scolaires,
- Les pratiques annuelles ou trimestrielles (Ecole de sport jeune et Ecole de voile adulte).

Cette étude, qui fait suite à celle de 2009, a permis de mesurer l'évolution des tarifs des prestations des structures sur 10 ans. Elle voit son champ d'application augmenté par le nombre de clubs participants qui passe de 18 à 45, et le nombre des prestations étudiées augmenté suite au développement de nouvelles offres (paddle, paddle géant, canoé-kayak).

L'étude régionale a été confortée par une étude nationale FFVoile début 2019.

#### ▪ **Bilans d'activité et chiffres clés**

En fin de chaque année, la saisie des bilans d'activité FFVoile des structures de la région permet un recueil de données très intéressantes et une contribution aux chiffres clés clubs, départementaux, territoriaux ou régionaux.

Les données recueillies permettent de mesurer au mieux les poids de la voile (économique, emploi, bénévolat, flottes, ...).

Chaque structure apportant ses données permet une meilleure reconnaissance de la voile par les instances départementales ou régionales.

Même si les structures qui renseignent leurs bilans annuels représentent plus de 90 % des licenciés régionaux, il est regrettable que toutes les structures (Ligue CDV-CTV et clubs) ne participent pas à cette contribution.

#### ▪ **Autres indicateurs**

Les autres indicateurs concernant la pratique sportive et la fidélisation des pratiquants ont été suivis et utilisés régulièrement.

3 types de publics ont été ciblés par des études spécifiques pour contribuer aux diagnostics de pratiques ou de publics, ou apporter des éclairages sur les projets en cours.

- 2018 : Public féminin
- 2019 : Public jeune 15 30 ans
- 2020 : Pratiques sportives et compétitives

## **VISITES DE CLUBS**

La ligue a intensifié sa présence auprès des clubs par des visites effectuées par les élus ainsi que la participation à de nombreuses AG de clubs en fin d'année.

Le contexte sanitaire 2020 n'a pas permis d'effectuer une campagne de visite sur site comme envisagé initialement.



## RESTER ATTRACTIF AUPRES DE LA TRANCHE D'AGE 18 – 25 ANS

Après une longue recherche, la ligue de voile a confié en octobre 2018 à Yannick Grelin (étudiant), une mission de service civique en collaboration avec le CDOS 73 (porteur administratif). Cette mission a porté sur la caractérisation des publics dans la tranche d'âge 15-30 ans, le diagnostic de la pratique et son évolution dans les clubs de voile, et s'est déroulée en 2019.

S'en est suivie la réalisation en 2020 d'un guide des préconisations pour les clubs pour faciliter l'accueil et la fidélisation des jeunes « Horizon Jeunesse ». Ce recueil mis en forme par une graphiste a été présenté au CA et envoyé aux partenaires institutionnels et à toutes les structures de la ligue.

Félicitations à Yannick pour la réalisation de cette mission !

## PASSERELLES ENTRE LA VOILE LEGERE ET LA PRATIQUE HABITABLE / MICRO

De nombreux jeunes ont participé au championnat du monde Micro à la SRVA en 2018 ainsi qu'à d'autres évènements sur habitables ou quillard.

Les compétiteurs de l'Equipe Régionale ont pu pratiquer sur habitable B25 dans le cadre d'une action spécifique les 23 et 24 novembre 2019 au CNV Aix-les-Bains. Cette pratique a été très appréciée.

## ÉVENEMENT REGIONAL DE PROMOTION DE LA VOILE

La ligue a impulsé en 2018 auprès du CROS, un projet de relance de la « Faites du Nautisme » et fourni aux clubs organisateurs des outils de promotion.

Elle a poursuivi son accompagnement de l'action portée par le CROS en 2019, en collaboration avec France Station Nautique.

Cette action nautique mutualisée s'est déroulée le 1<sup>er</sup> week-end de juin avec un succès relatif mais une belle participation des clubs de voile. La communication, portée par France Station Nautique n'a pas été à la hauteur des attentes des clubs.

Le succès de ces manifestations de promotion de la voile dans le nautisme passe par une mutualisation entre les clubs, pour une manifestation d'ampleur, sur un site porteur. Certains clubs de voile sont réticents à participer à une action mutualisée en dehors de leur site actuellement.

Le « Faites du Nautisme » 2020 prévue début juin a été annulée.

## DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

La ligue de voile a fait appel au DLA AURA en vue d'un accompagnement

La phase 2020 a constitué en :

- L'établissement d'un diagnostic partagé qui a été présenté et validé en conseil d'administration du 24 septembre 2020,
- La définition d'un plan d'actions présenté et validé en conseil d'administration du 6 décembre 2020,
- Le conventionnement avec le DLA AURA,
- La constitution d'un groupe de travail DLA associant élus et techniciens et représentatif du territoire sur la base du volontariat,
- La définition du cahier des charges pour la sélection d'un prestataire.

Les objectifs de cet accompagnement sont de :

- Mieux définir les rôles et missions de chacun des acteurs de la voile (Clubs, CDV-CTV, ligue) et améliorer le *travailler ensemble*,
- Evaluer et améliorer les services de la ligue aux bénéfices des structures.

## MISSIONS INSTITUTIONNELLES

- **Labellisation**

Trente structures labellisées EFV ont été auditées sur le mandat.

L'audit se déroule en 3 phases principales :

- Un diagnostic préalable à distance sur le site internet, son référencement et une vérification des données des clubs sur le site FFVoile et sur le site « Faire de la voile »,
- Une phase en présentiel sur rendez-vous, avec les élus et/ou technicien du club,
- Une phase de bilan et de personnalisation des rapports et lettre d'audit.

En cas de non-conformité importante (DSI, affichage, ...), la structure est sollicitée pour une mise en conformité avant le début de la campagne de demande de labels, soit avant le 15 octobre.

La commission label a instruit toutes les demandes dans les délais impartis. Une grande majorité de labels a été reconduite ou nouvellement attribuée, soit directement, soit suite à la signature d'un contrat de progrès club / ligue.

Un accompagnement des clubs dont le label a été refusé est organisé pour les aider, s'ils le souhaitent, à accéder à ce label l'année suivante.

- **Affiliations**

- 
- **Les entrants** 2018 BN Savel Monteynard (38) et CNL Duingt (74)
  - 2020 WW Meyzieu (69), BNSM Sailling (38), ISHUA (69)
  - **Les sortants** 2019 Auvergne NC Fades (63)
  - 2020 ASPTT Lyon Voile (69) (remplacé par WWM) et VSV

Les clubs (VSV 42, Auvergne NCF 63, ...) n'avaient plus d'activité en 2017

Le projet d'affiliation accompagné sur Lavalette (43) n'a pas abouti.

## PERSPECTIVES MANDAT 2021/2024

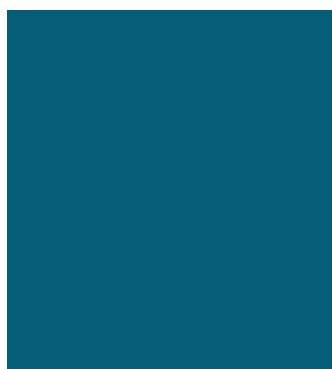
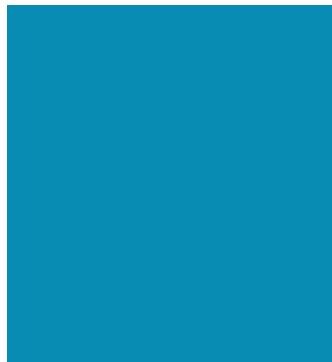
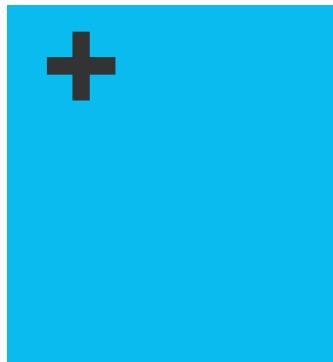
Le projet de la nouvelle équipe élue définira les perspectives à venir

L'accompagnement des structures par la ligue pour le développement de la voile sera au cœur du projet 2021/2024 en s'appuyant sur les enseignements des mandatures précédentes et de l'accompagnement DLA.

Il devra être beaucoup plus personnalisé pour répondre au mieux aux attentes des structures.

Une mobilisation de bénévoles sur le conseil d'administration (a minima) et une mutualisation entre les structures sera nécessaire.

725, Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)

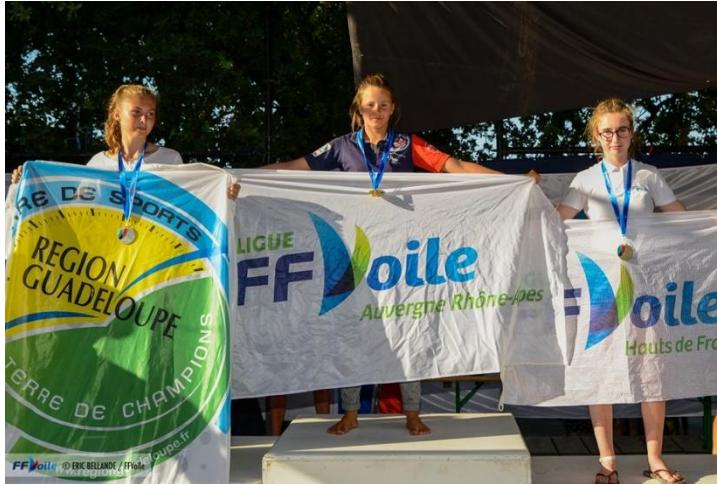


# BILAN COMMISSION SPORTIVE

# Bilan 2020 et Olympiade – Commission sportive



# Bilan Olympiade – Commission sportive

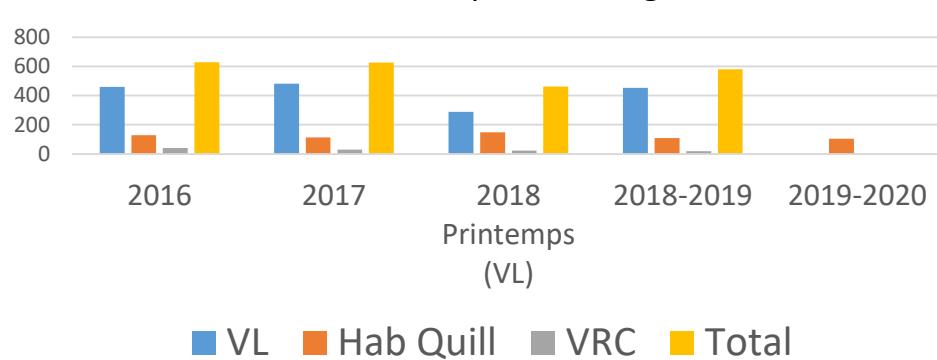


# Bilan Olympiade – Les chiffres clefs

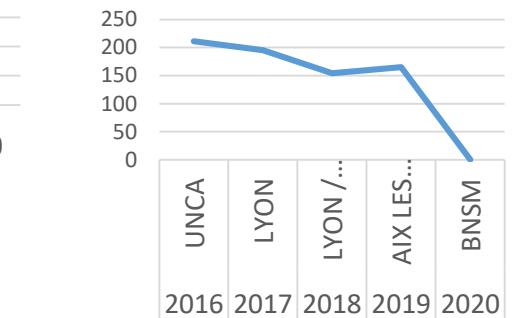
Dans les 10 sur un championnat de France jeune



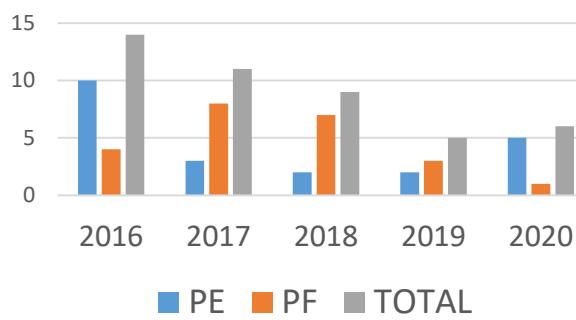
Volume sur championnats régionaux



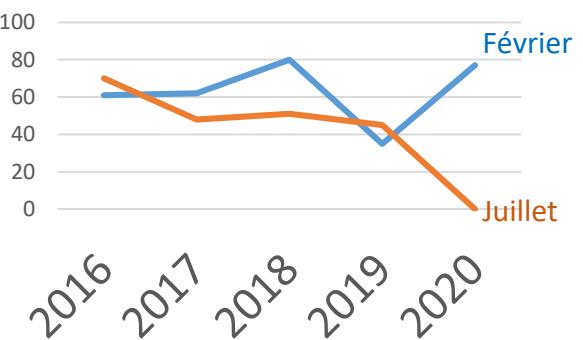
Volume COURREURS sur coupe de ligue



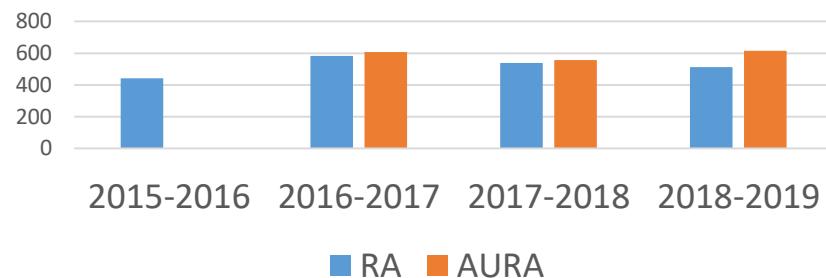
Coureurs en Pôles



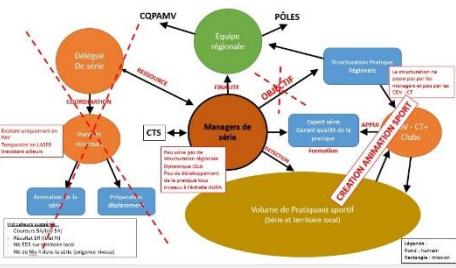
Participants stage de février / juillet



Volumes sur épreuves départementales



# Bilan Olympiade – Les faits marquants



**4 ans à rechercher le bon équilibre** : un fonctionnement à l'écoute pour transformer les opportunités ( managers, Equipe régionale, différents types de stages, structuration globale .....) )



**Une ligue qui garde son ADN sur le plan de la formation sportive** : une volonté d'accompagner les sportifs vers le haut niveau mais une fuite des sportifs sans possibilité de les suivre financièrement, un manque de projet sportif dans les clubs corrélé à une baisse des aides en direction du sport compétitions, un Dispositif Régional d'Entrainement à renforcer.



**Un dynamisme régional à relancer** : une baisse du volume d'activité sur les championnats régionaux et sur la coupe de ligue. Difficulté à trouver des clubs organisateurs, un axe plus fort sur les animations départementales et locales, un championnat régional à restructurer, des bassins de pratique à valoriser.



# Bilan Olympiade – Les faits marquants

AS

**La mise en route d'un axe - Animation Sportive :** un référent en lien avec les clubs, des actions ciblées, des coaching pour les primo entrant et les adultes Pour arriver à la création d'une poste à temps complet sur le sportif en 2021 et un renforcement des projets en lien avec les territoires et les clubs.



## La nouvelles pratiques insuffisamment accompagnée :

Le windfoil a trouvé sa place dans notre région, nous avons lancé la pratique, des entraînements, mis en place une formation pour l'encadrement.

Mais, nous n'avons pas réussi à nouer de lien avec le réseau du kite, nous n'avons pas su proposer de formation sur le wingfoil .

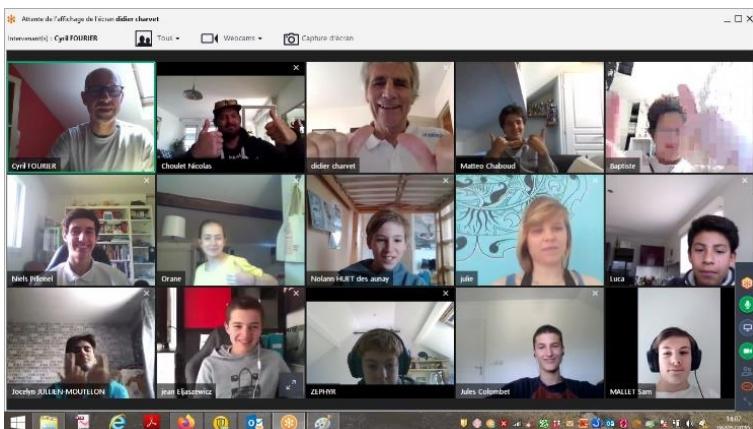
C'est un des axes de développement pour les 4 prochaines années.



# Bilan 2020– Commission sportive

## Des réussites

- Un stage réussi avec près de 80 personnes en février à Saint Tropez
- Un confinement de mars à mai avec des animations à distances, de la créativité, des actions ciblées, des réussite avec une Virtual Regatta régionale, des workshops avec l'Equipe régionale autours d'experts nationaux, des supports construits ensemble
- Une reprise difficile sur le plan sportif avec peu de confrontations
- Un temps fort sur la toussaint avant un second temps limité (régates et déplacements annulés pour cause de COVID)

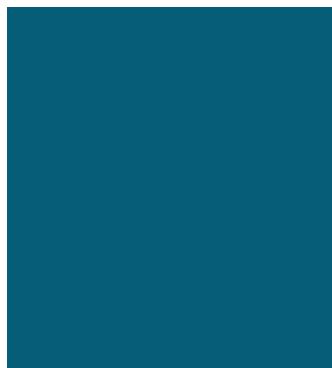
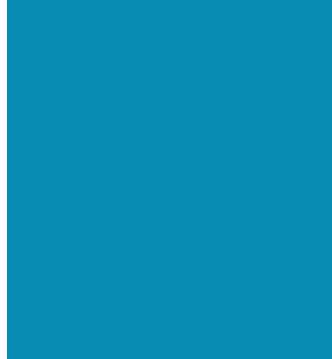
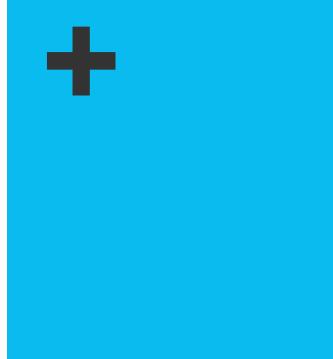


25 et 26 avril 2020 Ca se passe en AUVERGNE RHÔNE ALPES  
La ligue de voile Auvergne Rhône Alpes vous propose de venir régater avec l'ensemble des voileux de la région [Inscription id : https://forms.gle/mfICu1T8mGzDz797](https://forms.gle/mfICu1T8mGzDz797)

## Des actions non réalisées pour cause de COVID

- La finale régional accélérateur pour la formation des sportifs sélectionnés au championnats de France
- La Challenge des clubs support phare du projet AS annulé
- La mise en place d'un week-end de sélections pour l'entrée en ER 2021
- La formation des entraîneurs rendue complexe avec l'annulation de la quasi-totalité des stages et épreuves supports de formation
- Annulation de stages et de moments de rencontre avec nos sportifs

725, Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)



# BILAN FORMATION

# BILAN ACTION 2019-2020

## SECTEUR FORMATION

Le secteur formation de la ligue AuRA a mené depuis deux ans **des actions de structuration** et mis en place **des cursus de formation** amenant à des qualifications fédérales et nationales.

### 1. ACTIONS STRUCTURANTES

#### 1.1. SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Déclaration de la LVAuRA en tant qu'**organisme de formation auprès du ministère délégué aux sports.**

L'objectif de la ligue de voile était de se repositionner en tant qu'organisme de formation professionnelle pour cela, une déclaration d'habilitation a été soumise aux services de l'état.

- **Habilitation** d'un cursus de formation **BPJEPS.**

La mise en place d'un cursus de formation professionnelle est un point central de la stratégie de développement de la ligue. En effet former localement des moniteurs et des futurs responsables de structure permet de garantir la qualité de nos prestations et représente un atout pour le développement de notre sport.

- Conventionnement avec la région AuRA pour le financement de la formation professionnelle.

Les coûts de la formation professionnelle sont élevés, grâce au travail réalisé par l'équipe de coordination du BPJEPS Voile AuRA nous avons gagné la confiance des financeurs régionaux, ainsi tous les stagiaires qui ont participé au cursus ont eu une formation financée.

## 1.2. SUR LES FORMATIONS FEDERALES

- Mise en place d'un dispositif territorialisé pour la certification des niveaux FFVoile. La certification du niveau 4 FFVoile permet l'entrée en formation CQP IV.

L'entrée en formation est un élément essentiel du dispositif, par ailleurs, la préparation à la certification du **niveau 4 FFVoile est un produit attractif à commercialiser** auprès de notre public. En effet de nombreux pratiquants souhaitent évaluer leurs connaissances ou faire un point sur leurs acquis.

La ligue de voile AuRA a proposé la mise en place de centres de certification identifiés sur le territoire. Chaque centre dispose de référents afin d'améliorer la circulation de l'information en diminuant le nombre d'interlocuteurs.

Les objectifs étant de recueillir plus facilement les besoins des territoires, et d'améliorer :

- la visibilité de l'offre de formation en anticipant la mise en place des dates de session,
- le travail de collaboration et d'aide à l'évaluation,
- l'effet réseau pour trouver le nombre d'évaluateurs requis,
- Mise en place d'un espace documentaire pour organiser des formations CQP Initiateur Voile.
- Animation du réseau des formateurs et des évaluateurs (réunion, temps de travail, mailing, colloque).

- Mise en place d'une structuration qui permet au club qui le souhaite de **dispenser leur CQP au sein de l'organisme de formation de la ligue.**

Les structures qui ne souhaitent pas s'inscrire dans les dispositifs de déclaration demandé par l'administration pour 2021, peuvent organiser leurs formations au sein de l'OF ligue qui :

- déclare la formation à la FFVoile,
- gère le ruban pédagogique,
- gère les inscriptions des stagiaires,
- prend part aux interventions pédagogiques,
- gère les déclarations de stages en structure.

## 2. CURSUS DE FORMATION ORGANISE PAR LA LIGUE

- **Formation BPJEPS Voile**

Voir le bilan spécifique joint.

- **Formation d'entraîneur régional**

Mise en place d'un cursus et d'un contenu adapté aux contraintes régionales.

Malheureusement de grosses difficultés de conduite du dispositif notamment du fait de la crise sanitaire qui a limité l'organisation de manifestations et de stages sportifs nécessaires à la mise en situation pédagogique.

- **Formation de formateur régional**

Une session de formation importante en 2019, permet une mise à niveau et un renouvellement des effectifs.

- **Recyclage des formateurs nationaux**

725 Bd Barrier  
73100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)



# BILAN DE LA FORMATION BPJEPS VOILE MULTI-SUPPORTS

## Session 2019-2020



## 1. CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

La Formation **BPJEPS Voile multi-supports** est porté par l'organisme de formation de la **ligue de voile Auvergne Rhône alpes**, La coordination technique et pédagogique est réalisé en collaboration avec le Comité Départemental de Voile de Haute Savoie (CDV74).



## 2. QUELQUES CHIFFRES

Les stagiaires	Les structures	Les Ressources	La Formation
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>11</b> stagiaires</li><li>- de <b>19</b> à <b>48</b> ans</li><li>- dont <b>10</b> <b>Aurhalpin</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>10</b> structures d'accueil</li><li>- Dont <b>8</b> en Auvergne Rhône Alpes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>15</b> intervenants</li><li>- <b>10</b> jurys</li><li>- <b>11</b> Tuteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>644</b> heures en centre de formation</li><li>- <b>14 visites</b> en structure</li><li>- <b>4 épreuves</b> de certification</li></ul>

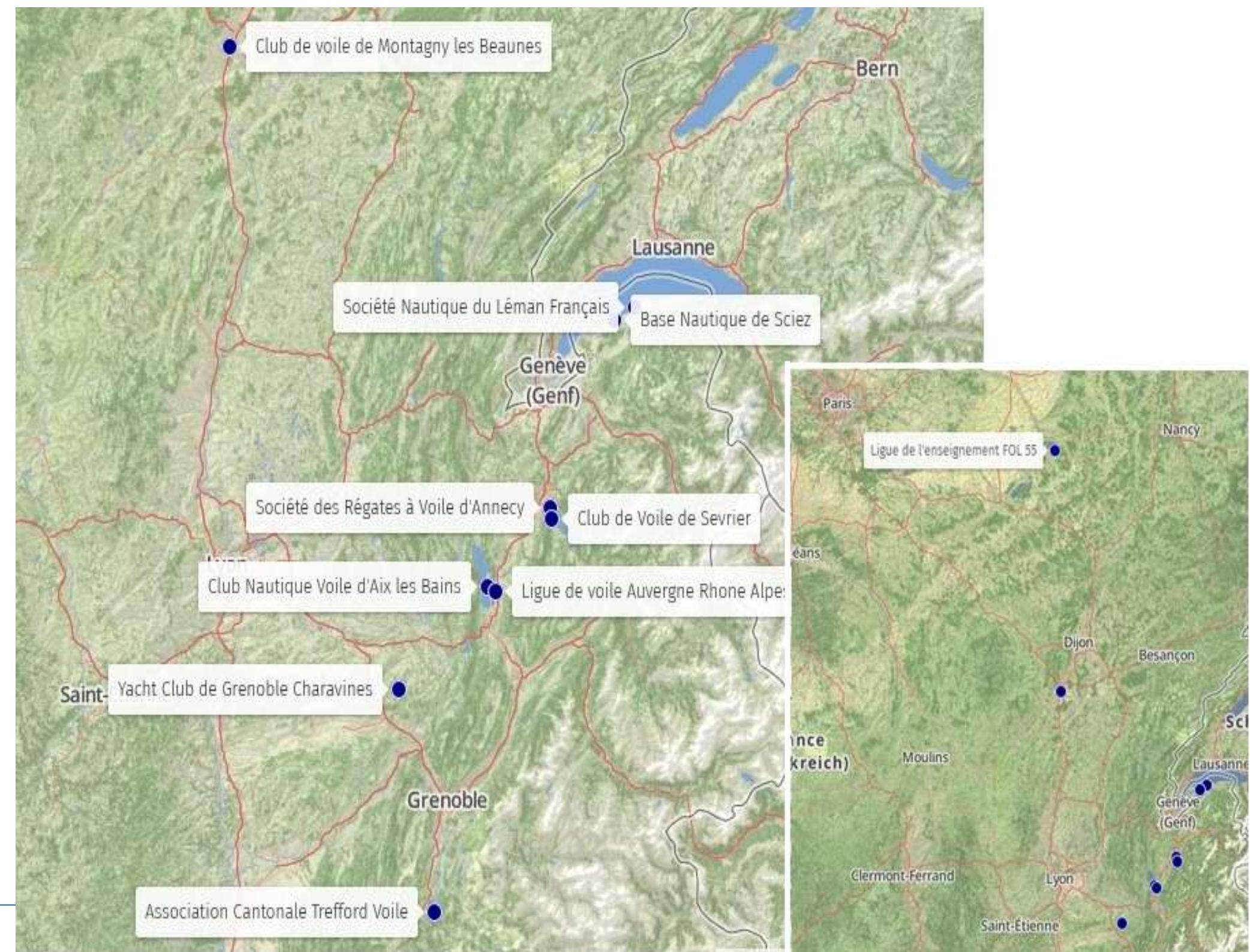


### 3. LISTE DES STAGIAIRES ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL



Nom	Prénom	Structure Accueil	Tuteur
<b>MERCERON</b>	<b>Laetitia</b>	CVS	Thomas Gagneux
<b>DUCROCQ</b>	<b>Gabriel</b>	ACTV	Jérémy Voision Fradin
<b>PIERANGELI</b>	<b>Thomas</b>	YCGC	Jérôme Pruvot
<b>MATHIAS</b>	<b>Louis</b>	FOL55	Remy Colson
<b>FEDRIGUCCI</b>	<b>Hugo</b>	LIGUE	Cyril Fourrier
<b>LETELLIER</b>	<b>Charles</b>	VLM	Gislhain Brugnot
<b>GARÇON</b>	<b>Romain</b>	CNS	Antoine Roux
<b>TAIMIOT</b>	<b>Jules</b>	CNVA	Hugo Porret
<b>MENAGER</b>	<b>Antoine</b>	CNVA	Alexis Littoz
<b>MOREAC</b>	<b>Aurélien</b>	SNLF	Gilles Raymond
<b>DERRIEN</b>	<b>Mathias</b>	SRVA	Jérôme Loriot

## 4. RÉPARTITION DES STAGIAIRES SUR LE TERRITOIRE



## 5. PROGRAMMATION

La **formation BPJEPS Voile** de la ligue Auvergne Rhône Alpes est **organisée en deux séquences** pour **s'adapter à la saisonnalité du métier de moniteurs de voile, pour permettre une réelle alternance** et pour permettre aux stagiaires d'être employé sur la saison hivernale.

### Séquence 1 du 2 septembre 2020 au 11 décembre

2020

- 53 jours de formation

### séquence 2 initialement prévue du 20 mars au 15 août 2020

- 39 jours de formation

Reprogrammée du 2 juin 2020 au 14 octobre 2020

### 4 Séquences **Technique et entraînement**

#### 1 séquence **pédagogie de l'enseignement**

#### 1 Séquence sur le **public en situation de handicap**

**12 semaines en structure**

Calendrier formation BPJEPS 2020 - Version Post covid pré-V1											
JUIN			JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE		
lun. 1			mer. 1			sam. 1			mar. 1		
mar. 2			jeu. 2			dim. 2			mer. 2	Entr. Habitable	
mer. 3	Entr. Cata / Dériv	THONON	ven. 3			lun. 3		Stage en structure (club)	jeu. 3		
jeu. 4			sam. 4			mar. 4			ven. 4	Eval Ent./ Tech	
ven. 5			dim. 5			mer. 5			sam. 5		
sam. 6			lun. 6			jeu. 6			dim. 6		
dim. 7			mar. 7			ven. 7			lun. 7	Eval Projet s1	
lun. 8			mer. 8	Stage en structure (club)		sam. 8			mar. 8	Stage sportif	
mar. 9	Ent. Cata Der	THONON	jeu. 9			dim. 9			jeu. 10	Eval ent. S1	
mer. 10			ven. 10			lun. 10		Stage en structure (club)	ven. 11		
jeu. 11			sam. 11			mar. 11			sam. 12		
ven. 12	Eval tech.		dim. 12			mer. 12		Stage en structure (club)	dim. 13		
sam. 13			lun. 13			jeu. 13			lun. 14		
dim. 14			mar. 14			ven. 14			mar. 15		
lun. 15	Pédagogie de l'enseignement	UNICA	mer. 15	Stage en structure (club)		sam. 15			mer. 16	Stage en structure (club)	
mar. 16			jeu. 16			dim. 16			lun. 17		
mer. 17			ven. 17			lun. 17			mar. 18		
jeu. 18			sam. 18			mar. 18		Stage en structure (club)	jeu. 19		
ven. 19			dim. 19			mer. 19			ven. 20		
sam. 20			lun. 20			jeu. 20			dim. 20		
dim. 21			mar. 21			ven. 21			lun. 21		
lun. 22	Ent. PAV	Montayard	mer. 22	Stage en structure (club)		sam. 22	Rendu Dossier		mar. 22	Stage en structure (club)	
mar. 23			jeu. 23			dim. 23			mer. 23	jeu. 24	
mer. 24			ven. 24			lun. 24			ven. 25		
jeu. 25	Eval Ent./ Tech		sam. 25			mar. 25		Stage en structure (club)	sam. 26		
ven. 26			dim. 26			mer. 26			dim. 27		
sam. 27			lun. 27			jeu. 27			lun. 28		
dim. 28			mar. 28	Stage en structure (club)		ven. 28			mar. 29	Stage en structure (club)	
lun. 29			mer. 29			sam. 29			mer. 30		
mar. 30			jeu. 30			dim. 30			lun. 31	Entr. Habitable	
			ven. 31								

## 6. LA CRISE SANITAIRE DE 2020

### 6.1. MODIFICATION ET ADAPTATION DE LA FORMATION SUITE À

Le confinement imposé par l'état nous a conduit à annuler le programme initial

Le nouveau programme de formation a été conçu autour de 3 axes :

- Mise en place de la **formation à distance**
- **Suivi** de l'évolution de la **réglementation** et des **directives** pour la mise en place des formations en présentielles (navigation en solitaire / formation en groupe de moins de 10 personnes)
- **Consultations des structures d'accueil** pour la reprogrammation des sessions de formation,

Les nombreux changements ont conduits

- à une **augmentation de la charges de travail** pour les **organisateurs** de la formation comme pour les **stagiaires**.
- Une **programmation pédagogique moins fluide** et un décalage dans les apports.

### 6.2. BILAN

Nous avons constaté une **progression technique et pédagogique** ainsi qu'une **professionnalisation des interventions des stagiaires**.

**Le niveau atteint est satisfaisant** comme le montre les résultats des épreuves certificatives

## 7. RÉSULTATS DES ÉPREUVES CERTIFICATIVES

NOM - Prénom Stagiaire	UC1		UC2		UC3		UC4a		UC4b		TOTAL D'UC VALIDEES /4
	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	s1	s2	
DERRIEN Mathias	na	ac	na	ac	ac		ac		ac		4
FEDRIGUCCI Hugo	ac		ac		ac		na	ac	ac		4
GARCON Romain	ac		ac		ac		ac		ac		4
MENAGER Antoine	ac		ac		ac		ac		na		
MOREAC Aurélien	ac		ac		ac		ac		ac		4
PIERANGELI Thomas	ac		ac		ac		ac		ac		4
TAIMIOT Jules	ac		ac		ac		ac		ac		4
MERCERON Laetitia	ac		ac		ac		na	ac	ac		4
DUCROCQ Gabriel	ac		ac		na	ac	ac		ac		4
MATHIAS Louis	na	ac	na	ac	ac		AC		ac		4
LETELLIER Charles	ac		ac		NA	ac	ac		na		

- **81 % de réussite** sur l'ensemble des épreuves en session 1

- **4 stagiaires ont validés** les 4 épreuves en une fois

- aujourd'hui il **reste une épreuve de session 2** pour 2 stagiaires

## 8. BILAN DE COMPÉTENCE STAGIAIRES TUTEUR

### 8.1. LES SAVOIRS FAIRE

	Stagiaire	Tuteur
Etre capable de communiquer à l'oral	100%	100%
Etre capable de rendre des comptes	100%	100%
Etre capable de communiquer à l'écrit	86%	86%
Etre capable d'identifier les problèmes	86%	83%
Etre capable de s'organiser (prioriser les tâches, planning, efficacité, rapidité)	86%	86%
Etre capable d'argumenter	86%	86%
Etre capable de résoudre les problèmes	75%	67%



## 8.2. LES SAVOIR ÊTRE

	<b>Stagiaire</b>	<b>Tuteur</b>
Etre capable d'être ponctuel	100%	100%
Etre capable d'adopter un comportement respectueux	100%	100%
Etre capable d'assumer une responsabilité	93%	93%
Etre capable d'être rigoureux	92%	100%
Etre capable de s'investir dans les missions	92%	100%
Etre capable de faire preuve d'adaptation	86%	86%
Etre capable d'être autonome	86%	86%

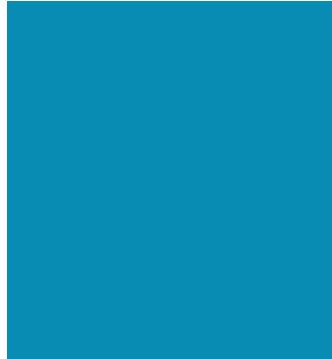
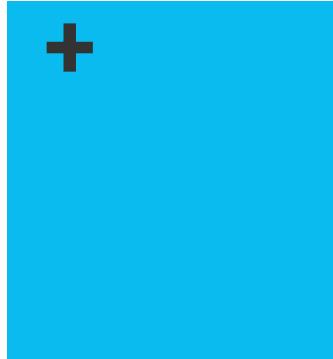


### 8.3. LES SAVOIRS SPÉCIFIQUES

	<b>Stagiaire</b>	<b>Tuteur</b>
Etre capable de <b>construire une séance dans un cycle</b> (sécuriser/animer/enseigner).	<b>93%</b>	<b>100%</b>
Etre capable de préparer une action <b>d'animation</b>	<b>86%</b>	<b>100%</b>
Etre capable de respecter les orientations, les directions, les rythmes dans un cours	<b>93%</b>	<b>93%</b>
Etre capable de préparer, mettre en œuvre et évaluer un <b>projet</b>	<b>86%</b>	<b>93%</b>
Etre capable d'avoir une gestuelle fluide dans un cours (démonstration- encadrement sur support).	<b>92%</b>	<b>92%</b>
Etre capable d'utiliser l'espace de manière optimale dans sa mise en place (choix des zones de navigation.)	<b>83%</b>	<b>92%</b>
Etre capable d'encadrer un groupe en animation <b>en toute sécurité</b>	<b>93%</b>	<b>90%</b>
Etre capable de <b>connaitre les publics</b>	<b>86%</b>	<b>86%</b>
Etre capable de mobiliser des connaissances en sciences pour ses actions professionnelles	<b>71%</b>	<b>76%</b>
Etre capable de mobiliser des connaissances en législation dans ses actions	<b>71%</b>	<b>71%</b>



725, Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix-les-Bains  
+33 4 79 63 76 22  
[www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr](http://www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr)



# RAPPORT FINANCIER 2020



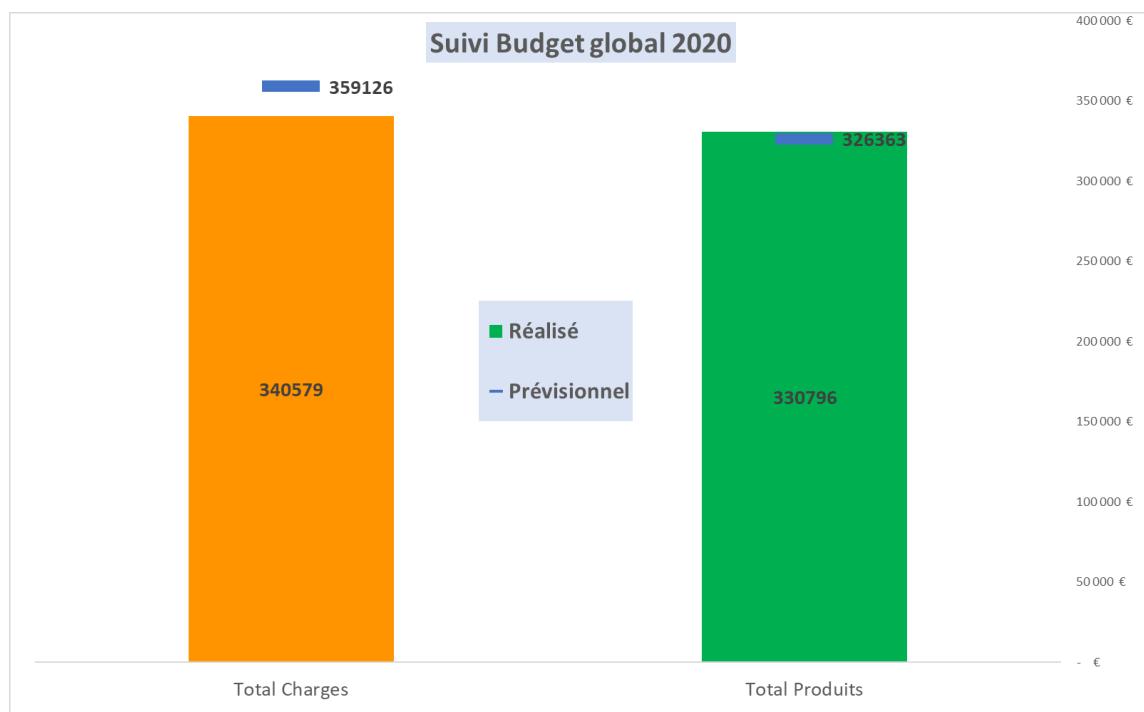
725 boulevard Robert Barrier  
73100 AIX LES BAINS  
+33 4 79 63 76 22  
www.voile-auvergne-rhone-alpes.fr

# RAPPORT FINANCIER 2020

Rapport financier sur l'exercice clos le 31/12/2020 et sur le budget 2021

Le suivi budgétaire 2020 a été assuré par Bernard Montmasson, trésorier, et Alexis Astol, trésorier adjoint, avec Virginie Terrasson, Leslie Tranchant, Pierre Mantilleri et notre expert-comptable Denis Schryve. Les comptes annuels détaillés, balance, grand-livre et rapport de l'expert-comptable peuvent être consultés sur demande auprès du secrétariat.

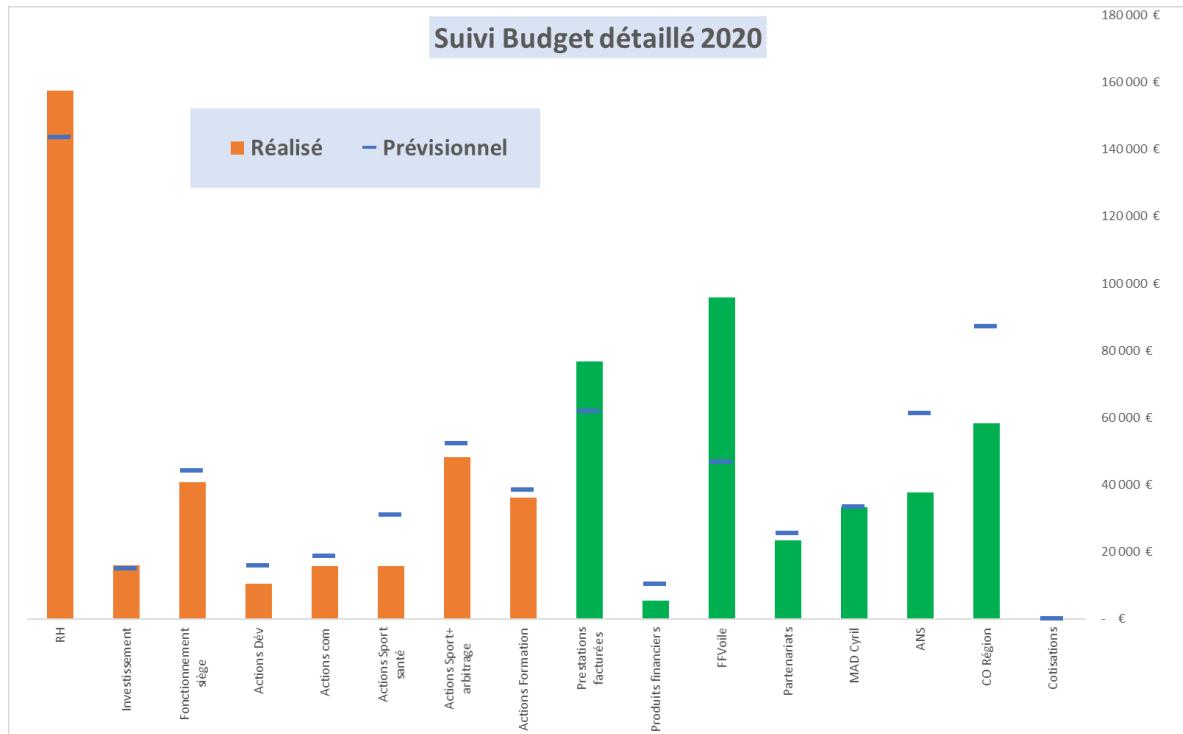
## 1. Budget réalisé 2020



Le total des produits est légèrement supérieur au prévisionnel (+1.4%)

Le total des charges est légèrement inférieur au prévisionnel (-5.2%)

Le solde de l'exercice prévu à -32763 € est ramené finalement à -9783€



Par rapport au budget prévisionnel de l'AG de juin :

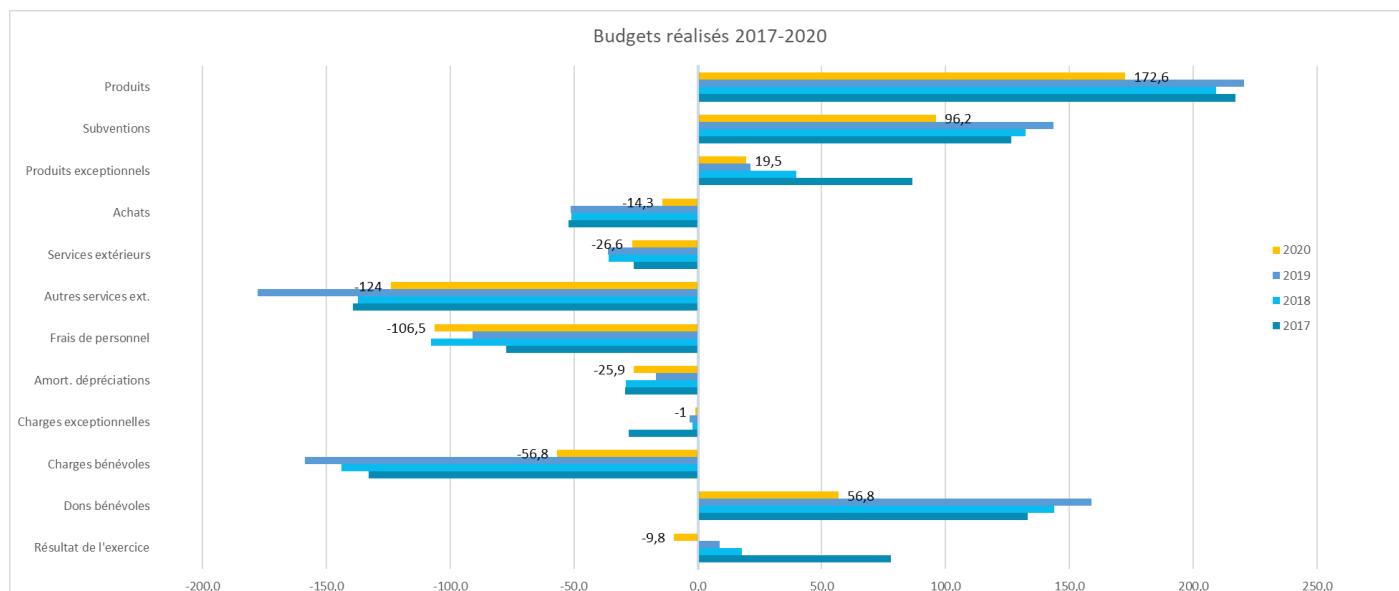
- Le poste RH est en augmentation de près de 10% suite à la rupture de contrat de Virginie Terrasson
- Les autres postes de charges sont en baisse du fait d'annulations (Championnats et suivi d'épreuves, ...), de reports ou de la transformation en visio conférences (réunions, regroupement des pros, ...)
- Le poste licences FFVoile est largement augmenté
- Les subventions accordées (CO région et ANS) sont inférieures

## 2. Compte de résultat 2020

### COMPTE DE RÉSULTAT 2020

CHARGES			PRODUITS		
LIBELLES	2020	2019	LIBELLES	2020	2019
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
Achats	1 962	1 282	Ventes de matériel	113	
Autres charges externes	162 786	229 349	Production vendue biens	2 181	190
Impôts, taxes et versements assimilés	1 060	1 353	Formation Coureurs - BPJEPS	24 649	28 574
Rémunération du personnel	78 545	70 018	Prod.ven. services (Schém.coh,PVR,Stage Form.)	96 368	145 200
Charges sociales	26 901	19 570	Cotisations Clubs	0	12 608
Autres charges			Subventions d'exploitation :		
Subventions accordées			- Subvention ANS (CNDS)	37 650	55 000
			- Subvention AURA	30 800	45 378
			- Subvention FFV	0	2 308
			Parrainage Banque Populaire	23 500	23 933
			Reprise sur provisions Fonds Dédiés	12 000	13 454
Dot. aux amortissements & aux prov.	7 321	4 924	Transferts de charges		
Dot. Fonds Dediés	17 800	12 000	Ristournes Licences FFV	43 651	46 455
Autres charges, Rist, PVR	779	38 144	Autres Produits - Dons	12 038	8 439
<b>Charges financières</b>			<b>Produits financiers</b>		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>297 154</b>	<b>376 640</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>283 993</b>	<b>383 086</b>
<b>Charges exceptionnelles (TOTAL II)</b>	<b>1 029</b>	<b>3 392</b>	<b>Produits exceptionnels (TOTAL II)</b>	<b>4 407</b>	<b>5 775</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II)</b>	<b>298 183</b>	<b>380 032</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>288 400</b>	<b>388 861</b>
<b>SOLDE CRÉDITEUR (Excédent)</b>	<b>-</b>	<b>8 829</b>	<b>SOLDE DÉBITEUR (Déficit)</b>	<b>9 783</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>298 183</b>	<b>388 861</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>298 183</b>	<b>388 861</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Personnel bénévole	56 782	158 862	Bénévolat	56 782	158 862
Mise à disposition matériel	4 000	10 600	Mise à disposition matériel	4 000	10 600
<b>TOTAL</b>	<b>358 965</b>	<b>558 323</b>	<b>TOTAL</b>	<b>358 965</b>	<b>558 323</b>

### 3. Graphique de l'évolution 2017 à 2020 des produits et des charges (x1000€)



La baisse significative des produits exceptionnels est due au schéma de cohérence. Les participations versées par les clubs touchent à leur fin.

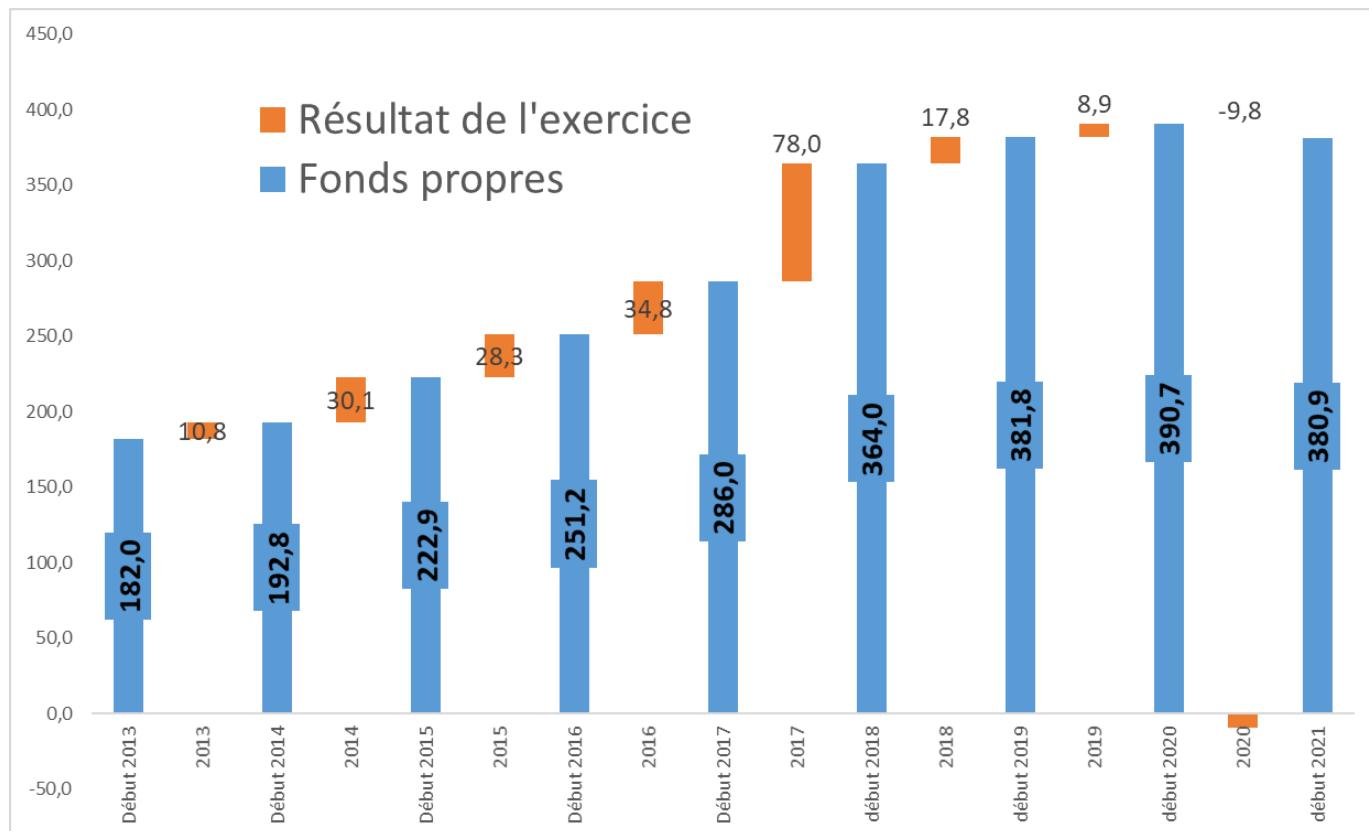


#### 4. Bilan au 31 décembre 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	ACTIF			PASSIF	
	2020			2019	2020
	Brut	AMORT.	Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Immobilisations incorporelles	162	162	-		
Immobilisations corporelles	54 286	27 391	26 895	30 244	
Immobilisations financières	1 587	-	1 587	2 187	
<b>Total (I)</b>	<b>56 035</b>	<b>27 553</b>	<b>28 482</b>	<b>32 431</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Créances					
Clients	22 629	2 354	20 275	76 355	
Produits à recevoir Financeurs	88 423	-	88 423	92 018	
Autres créances	-	-	-	-	
Produits à recevoir	-	-	-	-	
Personnel	1 231	-	1 231	1 421	
Valeur mobilière de placement					
Banque	393 919	-	393 919	382 101	
Avance caisse	-	-	-	-	
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	
<b>Total (II)</b>	<b>506 202</b>	<b>2 354</b>	<b>503 848</b>	<b>551 895</b>	
<b>TOTAL GENERAL ( I+II )</b>	<b>562 237</b>	<b>29 907</b>	<b>532 330</b>	<b>584 326</b>	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>					
Fonds associatifs				476 300	467 471
Résultat de l'exercice				9 783	8 829
Subvention d'investissement				25 300	
<b>Total (I)</b>				<b>491 817</b>	<b>476 300</b>
Provisions pour risques et charges					-
<b>Total (II)</b>				-	-
Fonds dédiés				17 800	12 000
<b>Total (III)</b>				<b>17 800</b>	<b>12 000</b>
<b>DETTES</b>					
Emprunts et dettes assimilées				-	-
Fournisseurs				9 283	80 554
Sociales et fiscales				13 430	15 472
Autres dettes				-	-
Produits constatés d'avance				-	-
<b>Total (IV)</b>				<b>22 713</b>	<b>96 026</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I+II+III )</b>				<b>532 330</b>	<b>584 326</b>

#### 5. Evolution de nos fonds propres depuis 2013

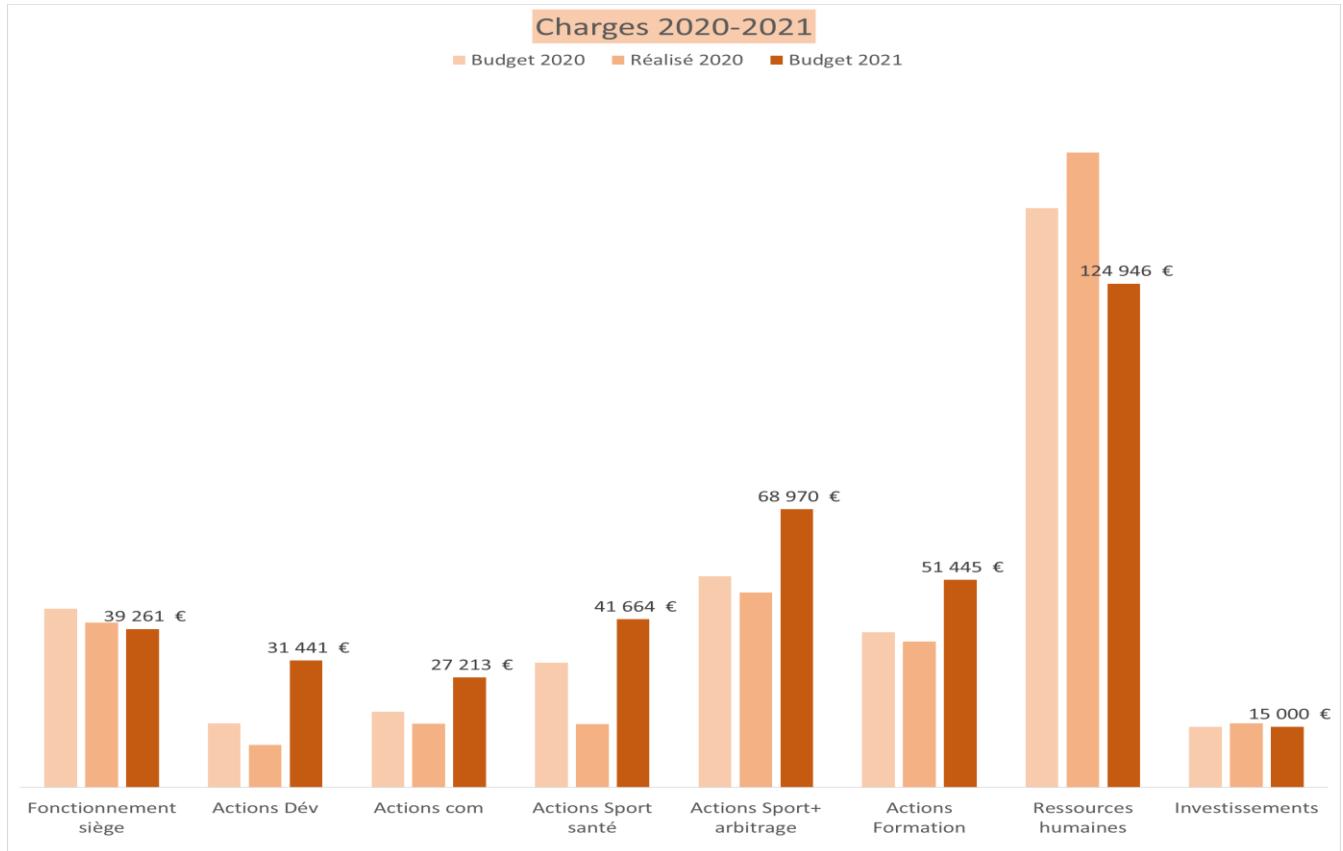




## 6. Budget prévisionnel 2021

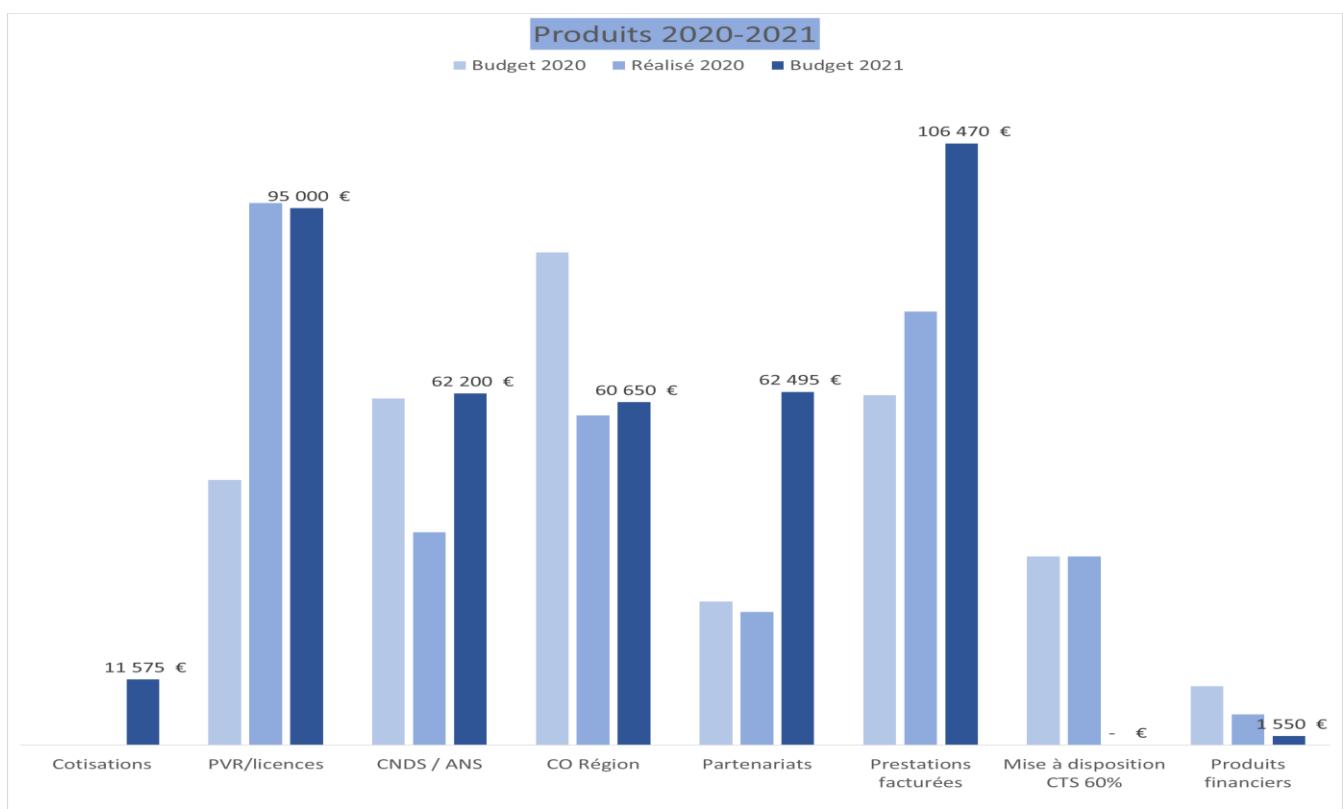
**Charges 2020-2021**

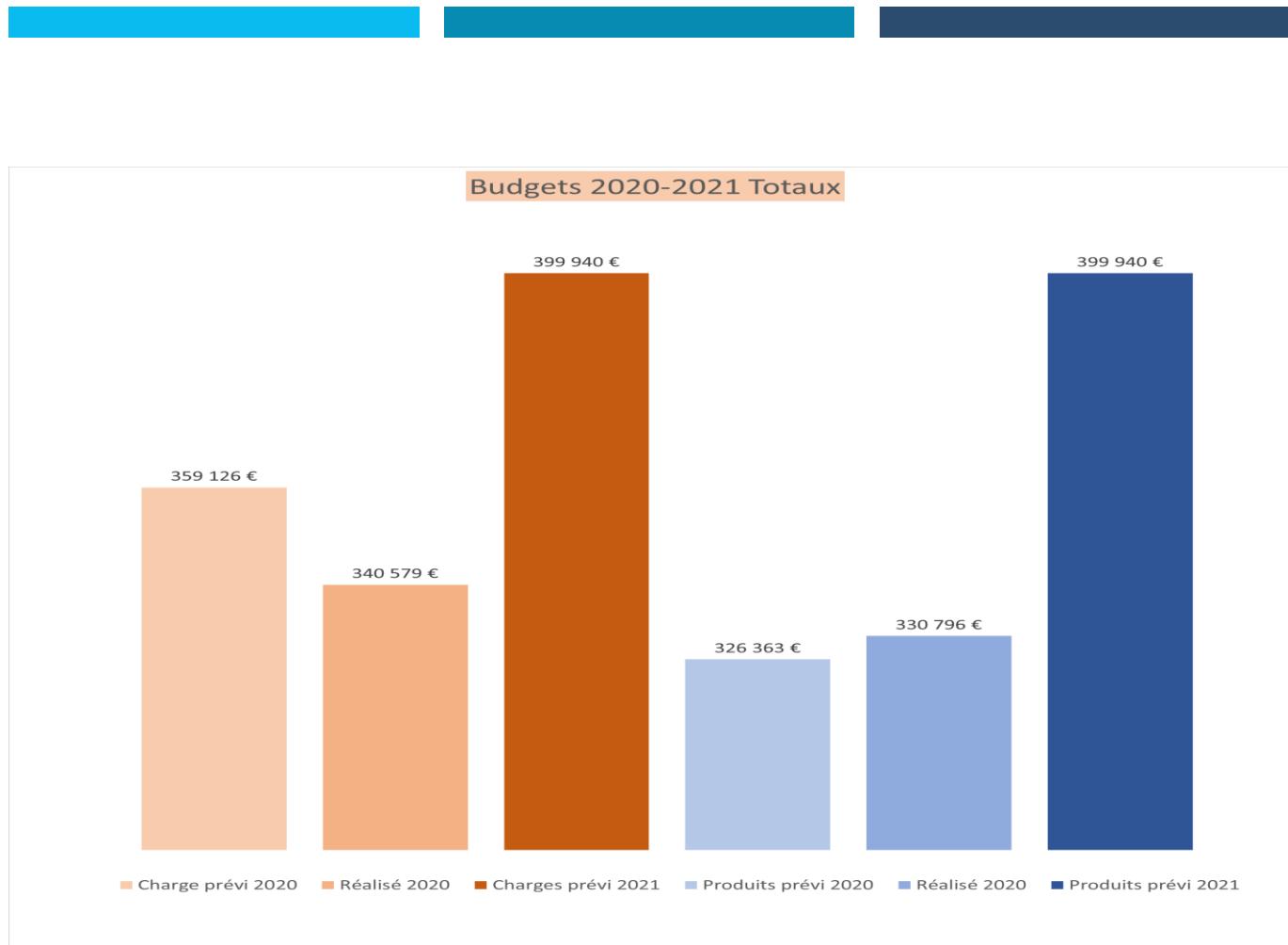
Budget 2020      Réalisé 2020      Budget 2021



**Produits 2020-2021**

Budget 2020      Réalisé 2020      Budget 2021





## 7. Taux de remboursement 2021

### TAUX DE REMBOURSEMENT

Ligue de Voile Auvergne-Rhône-Alpes

	TAUX 2020	TAUX 2021
<b>Déplacements</b>		
Forfait kilométrique voiture personnelle	0,35 €	0,35 €
Forfait kilométrique arbitres voiture personnelle (si > 50km)	0,35 €	0,35 €
Forfait supplémentaire si traction remorque avec véhicule perso		0,10 €
Péages	Frais réels sur justificatifs	Frais réels sur justificatifs
Train	Billet SNCF 2ème classe	Billet SNCF 2ème classe
Forfait journalier véhicule Ligue	70 €	70 €
<b>Hébergement (plafond frais réels sur justificatifs)</b>		
Repas de midi	15 €	15 €
Repas du soir	17 €	20 €
Nuit + petit déjeuner	40 €	70 €
Journée pension complète	80 €	90 €
<b>Participation à la prise en charge des entraîneurs</b>		
Indemnités Journalières Manager sur coordination et encadrement	150 €	150 €
Indemnités journalières Entraineur sur coordination et encadrement sur stage fermé	150 €	150 €
Indemnités journalières Entraineurs PAV sur suivi annuel	70 €	70 €
Indemnités journalières Entraineurs PAV sur prépa-France et Championnat de France	110 €	110 €
Indemnités journalières hors cas précédent	70 €	70 €
<b>Forfait journalier de mise à disposition d'un cadre de club ou de CDV pour la ligue (par convention) selon diplôme</b>		
Forfait	150 €	150 €
Intervenant formation (extérieur)	sur Devis	sur Devis
<b>Forfait journalier de mise à disposition de la ligue d'un pneumatique de club ou de CDV (par convention)</b>		
*Puissance moteur > 20cv	100 €	100 €
Forfait dégressif suivant le nombre de jour : 5 jours	300	300
Forfait dégressif suivant le nombre de jour : 7 jours	400	400
Forfait dégressif suivant le nombre de jour : 9 jours	500	500
<b>Cotisation Club</b>		
Suivant barème proportionnel au nombre de licence	De 150 à 270	De 150 à 270

Bernard Montmasson  
Trésorier

Alexis Astol  
Trésorier adjoint

Cabinet Denis SCHRYVE



## Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Voile

752 Bd Robert Barrier  
73100 Aix-Les-Bains

### COMPTES ANNUELS Arrêtés au 31/12/2020

SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION DE LYON  
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE DE LYON

31 cours Emile Zola - 69100 VILLEURBANNE - Tél. : 04 37 472 472 - Fax : 04 78 898 235  
[www.schryve.fr](http://www.schryve.fr)

## Attestation d'expert-comptable

### MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'association Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Voile pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 22 pages, se caractérisent par les données suivantes :

<b>total du bilan</b>	<b>532 330</b>	<b>Euros</b>
<b>total des produits</b>	<b>298 183</b>	<b>Euros</b>
<b>résultat net comptable</b>	<b>- 9 783</b>	<b>Euros</b>

Fait à VILLEURBANNE  
Le 05/03/2021

Signature de l'Expert Comptable



CABINET DENIS SCHRYVE

## **COMPTES ANNUELS**

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF					PASSIF		
	2020			2019	2020	2019	
	Brut	AMORT.	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							
Immobilisations incorporelles	162	162	-	-			
Immobilisations corporelles	54 286	27 391	26 895	30 244			
Immobilisations financières	1 587	-	1 587	2 187			
<b>Total (I)</b>	<b>56 035</b>	<b>27 553</b>	<b>28 482</b>	<b>32 431</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							
Créances							
Clients	22 629	2 354	20 275	76 355			
Produits à recevoir Financeurs	88 423	-	88 423	92 018			
Autres créances	-	-	-	-			
Produits à recevoir	-	-	-	-			
Personnel	1 231		1 231	1 421			
Valeur mobilière de placement	-		-	-			
Banque	393 919	-	393 919	382 101			
Avance caisse	-		-	-			
Charges constatées d'avance	-	-	-	-			
<b>Total (II)</b>	<b>506 202</b>	<b>2 354</b>	<b>503 848</b>	<b>551 895</b>			
<b>TOTAL GENERAL ( I+II )</b>	<b>562 237</b>	<b>29 907</b>	<b>532 330</b>	<b>584 326</b>			
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>							
Fonds associatifs							
Résultat de l'exercice							
Subvention d'investissement							
<b>Total (I)</b>	<b>491 817</b>				<b>476 300</b>	<b>467 471</b>	
					9 783	8 829	
					25 300		
<b>Total (II)</b>							
Provisions pour risques et charges					-	-	
<b>Fonds dédiés</b>							
<b>Total (III)</b>					<b>17 800</b>	<b>12 000</b>	
<b>DETTES</b>							
Emprunts et dettes assimilées					-	-	
Fournisseurs					9 283	80 554	
Sociales et fiscales					13 430	15 472	
Autres dettes					-	-	
Produits constatés d'avance					-	-	
<b>Total (IV)</b>					<b>22 713</b>	<b>96 026</b>	
<b>TOTAL GENERAL ( I+II+III )</b>					<b>532 330</b>	<b>584 326</b>	

# COMpte DE RÉSULTAT 2020

CHARGES			PRODUITS		
LIBELLES	2020	2019	LIBELLES	2020	2019
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
Achats	1 962	1 282	Ventes de matériel	113	
Autres charges externes	162 786	229 349	Production vendue biens	2 181	190
Impôts, taxes et versements assimilés	1 060	1 353	Formation Coureurs - BPJEPS	24 649	28 574
Rémunération du personnel	78 545	70 018	Prod.ven. services (Schém.coh,PVR,Stage Form.)	96 368	145 200
Charges sociales	26 901	19 570	Cotisations Clubs	0	12 608
Autres charges			Subventions d'exploitation :		
Subventions accordées			- Subvention ANS (CNDS)	37 650	55 000
			- Subvention AURA	30 800	45 378
			- Subvention FFV	0	2 308
			Parrainage Banque Populaire	23 500	23 933
Dot. aux amortissements & aux prov.	7 321	4 924	Reprise sur provisions Fonds Dédiés	12 000	13 454
Dot. Fonds Dédiés	17 800	12 000	Transferts de charges		
Autres charges, Rist, PVR	779	38 144	Ristournes Licences FFV	43 651	46 455
<b>Charges financières</b>			Autres Produits - Dons	12 038	8 439
<b>TOTAL (I)</b>	<b>297 154</b>	<b>376 640</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>1 043</b>	<b>1 547</b>
<b>Charges exceptionnelles (TOTAL II)</b>	<b>1 029</b>	<b>3 392</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>283 993</b>	<b>383 086</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II)</b>	<b>298 183</b>	<b>380 032</b>	<b>Produits exceptionnels (TOTAL II)</b>	<b>4 407</b>	<b>5 775</b>
<b>SOLDE CRÉDITEUR (Excédent)</b>	<b>-</b>	<b>8 829</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>288 400</b>	<b>388 861</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>298 183</b>	<b>388 861</b>	<b>SOLDE DÉBITEUR (Déficit)</b>	<b>9 783</b>	<b>-</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Personnel bénévole	56 782	158 862	Bénévolat	56 782	158 862
Mise à disposition matériel	4 000	10 600	Mise à disposition matériel	4 000	10 600
<b>TOTAL</b>	<b>358 965</b>	<b>558 323</b>	<b>TOTAL</b>	<b>358 965</b>	<b>558 323</b>

Personnel bénévole	56 782	158 862	Bénévolat	56 782	158 862
Mise à disposition matériel	4 000	10 600	Mise à disposition matériel	4 000	10 600
<b>TOTAL</b>	<b>358 965</b>	<b>558 323</b>	<b>TOTAL</b>	<b>358 965</b>	<b>558 323</b>

# ANNEXE

## Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Voile

### 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

La crise du COVID 19 est intervenue en 2020 et a fortement limité les activités de la Ligue. A ce jour, la Ligue n'anticipe pas de problème de continuité d'activité.

### 2. PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ❖ Le bilan
- ❖ Le compte de résultat
- ❖ L'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

### 3. METHODES GENERALES

Le plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a été appliqué pour les comptes 2020. Ce plan comptable n'a pas eu d'incidence sur la présentation des comptes 2020 de la Ligue.

A l'avenir, les subventions d'investissement seront reprises en produit au rythme des amortissements comptables du matériel acquis grâce à ces subventions, ce qui n'était pas possible avant.

#### ❖ IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

#### AMORTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de d'usage pour l'association.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la base des durées suivantes :

- |                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| • bateaux                            | 5-10 ans |
| • Planches à voile                   | 3 ans    |
| • Matériel de transport - remorques  | 10 ans   |
| • Matériel de bureau et informatique | 3-5 ans  |

#### ❖ CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### ❖ LICENCES

Le produit des licences enseignements (PVR) est comptabilisé en Prestations de services, pour un montant net de 52 284 euros sur 2020. En 2019, nous avions un produit de 88 781 euros et une charge de 38 044 euros.

Le montant annuel du versement des Licences annuelles s'élève à 43 651 € en 2020 contre 46 455 € en 2019.

#### ❖ COTISATIONS DES CLUBS

Les cotisations des clubs ont été offertes en 2020, Elles représentaient une somme de 12 608 euros en 2019.

#### ❖ DONS

Les dons représentent une somme de 4 333 € au titre de l'année 2020 et sont comptabilisés en autres produits, il s'agit des bénévoles et administrateurs qui ont renoncé aux remboursements de frais de déplacements et autre frais.

## 4. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 5. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Le seul changement de présentation concerne le traitement des PVR indiqué au §3 Licences.

## 6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	01/01/2020	Acquisition	Cessions	31/12/2020
LOGICIELS	450	0	288	162
BATEAUX ET MOTEURS	14 659	0	0	14 659
BATEAUX CLUBS	7 000	0	7000	0
MAT.SCHEMA COHERENCE	15 567	0	15567	0
AGENCEMENTS NV SIEGE	7 146	0	0	7 146
MAT. TRANSP. VEHICULES	11 500	0	0	11 500
MAT. TRANSP. REMORQUES	3 407	0	0	3 407
MAT.BUREAU & INFORMA	9 920	2 281	0	12 201
MOBILIER	5 556	264	447	5 373
CAUTIONS BADGES AREA	60	0	0	60
CAUTION BAIL SIEGE	1 452	0	0	1 452
CAUTION GARAGE	75	0	0	75
CAUTION	600	0	600	0
	<b>77 392</b>	<b>2 545</b>	<b>23 902</b>	<b>56 035</b>

## 7. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	01/01/2020	Dotations	Diminutions	31/12/2020
LOGICIELS	450	0	288	162
BATEAUX ET MOTEURS	9 670	1 824	0	11 494
BATEAUX CLUBS	7 000	0	7 000	0
MAT.SCHEMA COHERENCE	15 567	0	15 567	0
AGENCEMENTS NV SIEGE	437	715	0	1 152
MAT. TRANSP. VEHICULES	374	1 643	0	2 017
MAT. TRANSP. REMORQUES	3 407	0	0	3 407
MAT.BUREAU & INFORMA	7 793	952	447	8 298
MOBILIER	264	759	0	1 023
	<b>44 962</b>	<b>5 893</b>	<b>23 302</b>	<b>27 553</b>

## 8. TABLEAU DES PROVISIONS

Fin 2020, nous avons des provisions pour dépréciation des créances pour un montant de 2 354 euros.

## 9. ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Toutes les créances et les dettes sont à moins d'un an.

## 10. SUIVI DES FONDS DEDIES

Au 31 décembre 2020, nous avons 17 800 euros de fonds dédiés.

## 11. SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Il n'y a pas de legs et donations pour l'année 2020.

## 12. SUIVI DES DONS EN NATURE

Il n'y a pas de dons en nature pour l'année 2020.

## 13. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	01/01/2020	Affec.	Bénéf.	Résultat	Hausse	31/12/2020
Fonds associatif sans droit de reprise	467 471		8 829			476 300
Résultat de l'exercice	8 829		-8 829	-9 783		-9 783
Subvention d'investissements					25300	25 300
	<b>476 300</b>			<b>-9 783</b>	<b>25300</b>	<b>491 817</b>

## 14. ESTIMATION DU BENEVOLAT

L'implication des bénévoles dans les activités de la Ligue de Voile (hors administration) est la suivante.

### Fonctionnement des instances dirigeantes

- Bureau exécutif : 20 réunions x 5 personnes x 4h = 450 heures
- CA : 4 réunions x 10 personnes x 3h = 120 heures

*Soit un total pour le fonctionnement de : 570 heures*

### Arbitrage

La ligue gère 47 arbitres bénévoles qui ont permis l'organisation de 120 journées régates (niveau régional et supérieur, inter région, national, international) sur la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2020.

Le temps passé par ces arbitres est estimé à :

Pour une journée régate classique : 4 personnes à 8 heures : 32 heures soit pour 120 journées :  $32 \times 120 = 3840$  heures.

*Soit un total pour l'arbitrage de : 3840 heures*

### Fonctionnement des secteurs

Réunions sur le secteur sportif, développement, formation, conférence des cdv. Lors des différentes réunions, pour l'organisation des projets de ligue, une part importante des personnes présentes est bénévole.

- 3 réunions sportives = 120 heures
- 4 réunions CRArbitres = 96 heures
- 6 visites de clubs = 24 heures

*Soit un total pour l'encadrement, déplacement de : 240 heures*

### Formation

La ligue assure la formation notamment des moniteurs, arbitres et dirigeants de clubs par des conseillers techniques salariés et aussi par des bénévoles.

La formation CQP IV : 3 bénévoles (à 10 jours chacun) x 8 heures = 240 heures

*Soit un total pour la formation : 240 heures*

### Accompagnement des clubs / Crise sanitaire 2020

- Groupe de travail / Crise sanitaire / activités périscolaires = 30 jours x 8h = 240 heures
- Préparation Virtual Régatta = 4 jours x 8 h = 32 heures

*Soit un total pour l'accompagnement des clubs de : 272 heures*

**TOTAL HEURES BENEVOLES : 5 162 heures.** Si on valorise cette implication essentielle des bénévoles dans la ligue à un taux horaire de 11 euros, on arrive à un montant de : **56 782 euros**

**Soit un total de 56 782 euros**

## **15. ESTIMATION DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE MATERIEL :**

### **Mise à disposition de matériel nautique**

Essentiellement des bateaux de sécurité pour les entraînements et suivi de régates : 1 bateau pour un coût unitaire journalier de 100 euros.

Total de  $(40 \times 100) = 4000$  euros

**Soit un total de : 4 000 euros**



+

725 Boulevard Robert Barrier  
73 100 Aix les Bains

